SUR L'HISTOIRE DU BRETON

E koun da Jorj Dottin, a gehelas bepret Breiz hag ar ouiziegez gant preder mat ha gred.

A la mémoire de Georges Dottin, dont le sage labeur servit toujours avec zele la Bretagne et la science.

I. — Méthode.

1. On peut appliquer à la linguistique en général ce que Bréal a dit d'une partie de cette science, la sémantique : elle appartient « à l'ordre des recherches historiques. Il n'y a pas un seul changement de sens, une seule modification de la grammaire, une seule particularité de syntaxe », de phonétique ou de vocabulaire, « qui ne doive être compté comme un petit événement de l'histoire » (1), et ne soit digne d'attention non seulement en lui-même, mais aussi par ses causes réelles et ses conséquences possibles. Il faut que le linguiste prenne pour lui le mot d'ordre classique donné à l'historien : Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat. Qu'il critique donc sérieusement les témoignages d'autrui, et n'en produise lui-même que de sérieux, avec la plus complète franchise et le soin le plus scrupuleux.

Un exemple notable de la façon dont il ne faut pas écrire l'histoire des peuples, ni celle des langues, se trouve dans la préface de la *Grammatica latino-celtica*, doctis ac scientiarum appetentibus viris composita ab Alano Dumoulin, presbytero... Pragæ Bohemorum..., 1800 : « Longe ante Julii Cæsaris seculum, in Britannia minori vigebat celtica lingua; cum enim

⁽¹⁾ Essai de sémantique (science des significations), 3º éd., 1904, p. 256. « Chaque changement dans le vocabulaire traduit un fait social particulier qu'il faut découvrir », a dit M. A. MEILLET (Notice de ses travaux, p. 3).

Julius Cæsar quamdam urbem Britanniæ minoris nomine Venetensem (gallice Vannes) obsidione teneret, sæpe se audivisse testatur Celtarum clamorem istum : torr e Benn da Cesar: quæ verba significant : frange Cæsaris caput; ea de re inse Julius Cæsar in libro de bello gallico sic scribit : quam terribiles sunt Britones quando dicunt : « torr e Benn da Cesar ». Inde Celticam linguam... ex Anglia in Britanniam minorem migrasse ante Julii Cæsaris seculum, concludere pronum est » — Après avoir feuilleté le De bello gallico pour y chercher ce texte nous pouvons, en pleine connaissance de cause, nous écrier, à peu près comme dans Ruy Blas :

Ah! vous nous fabriquez ici du faux César!

Une référence trop hâtive peut n'être que partiellement défectueuse; ici tout est imaginaire et de grossière fabrique (quel que soit le doli fabricator). Au temps de César les Veneti (qui n'étaient pas des Brittones) parlaient celtique; mais ce vieux celtique différait du breton comme le latin du français; autant vaudrait attribuer aux Commentaires la phrase Casse la tête à César, dont les éléments étaient alors: Quassa illam testam ad Cæsarem!

2. Le conquérant des Gaules, qui faisait et qui écrivait l'histoire, était en même temps un grammairien. « Tandis qu'Alexandre ne pouvait dormir en songeant à l'Achille d'Homère, César, dans ses insomnies, réfléchissait aux déclinaisons et aux conjugaisons latines » (1); il avait écrit sur ce sujet. Mais n'eût-il été qu'un Romain lettré, il aurait été incapable de faire, dans son tragique adieu à la vie, le barbarisme, final que lui impute, par trois fois, le Carnet de l'ignorant. Art de paraître érudit dans le monde..., par Gambini (Paris, s. d., p. 301, xv) : « Tu quoque Brute, filime! » — L'ignorant fera bien de ne pas trop étaler cette érudition mondaine (2).

⁽¹⁾ Mommsen, Histoire romaine, trad. de Guerle, 1882, t. VII, p. 161.

⁽²⁾ Un singulier emploi du même mot historique est signalé dans mes *Notes sur Victor Hugo*, Poitiers, 1903, p. 6; « Parfois c'est l'absence inattendue d'anachronisme qui est une hardiesse dans l'art; par exemple, quand le César de

3. Et que dire de l'interprétation des tables Eugubines donnée et commentée dans le Bulletin de la Société d'Etudes scientifiques du Finistère, Morlaix, 1881, où l'on peut se convaincre de visu, par un texte polyglotte (p. 91-108), que l'étrusque et l'irlandais, c'est tout un, ou peu s'en faut; langue monosyllabique dans laquelle les Phéniciens, qui la parlaient aussi, ont relaté toutes les circonstances de leur voyage de découverte en Irlande; c'est tout juste s'ils ne datent pas cette expédition de tel jour de tel mois de telle année avant la naissance du Christ, comme dans le conte égyptien du fin voleur chez Hérodote, traduit par le facétieux Heine. C'est « Betham, le savant Betham » (p. 87), qui ayant fait cette autre découverte linguistique, par la belle raison que l'Etrurie et l'Irlande étaient, « dans sa pensée », des colonies phéniciennes, la publia à Dublin en 1842 (p. 57, 58). Bréal, qui savait que l'ombrien diffère totalement de l'étrusque et se rapproche plus du latin que du celtique, a expliqué le même texte en conséquence. Il reçoit des éloges aussi, p. 56; mais il a eu l'imprudence de convenir qu'il lui était impossible de traduire certains mots; Betham n'a pas de ces scrupules, il comprend tout sans la moindre hésitation. C'est ce qui fait sa force — auprès des naïfs inconscients, qui ne prennent pas la peine de vérifier son celtique irlandisant que n'a jamais prononcé aucune bouche humaine; ce qui rend sa traduction moins scientifique que la décomposition, dans je ne sais quelle tragi-comédie, du nom de notre héros national en ver-singe-étau-rixe (1).

Qu'il ait su de l'irlandais réel, c'est une autre question. Le « celtique » bretonisant du trécorois Le Brigant, qui lui servait de fausse clef pour forcer les secrets de toutes les

Shakespeare, oubliant un moment la convention qui veut que tout personnage dramatique parle la langue de l'auditoire, et par là même dénonçant à la réflexion le caractère factice de cette habitude commode, s'écrie en latin : Et tu Brute! ».

⁽¹⁾ Un tour de force peu commun est le travestissement, en irlandais, par O'Curry, de l'inscription gauloise d'Alise: Marti a lis dannot aili teuru, etc.: s'il n'avait été fait sérieusement ce serait, a dit Kuno Meyer, « ein brilliantes jeu d'esprit » (Zeitschrift für celt. Philologie, XIII. 145). C'est tout autre chose que les diverses fantaisies sur le même texte, relatées — et enrichies — par G. Touflet, Epigraphie de la Gaule sceltane, Rouen, 1883, p. 30-33.

langues — réelles ou imaginaires (1) — n'était pas moins fantastique; cela n'empêche pas que son inventeur, le soidisant « dépositaire de la langue primitive », a connu le breton de son temps et de son pays, et nous a parfois renseignés utilement à cet égard (2).

Un fat quelquefois ouvre un avis important.

4. « Le mérite de l'historien comme de l'homme de science consiste dans le progrès qu'il réalise, par rapport à nos connaissances soit par la révélation de faits nouveaux, soit par le perfectionnement de la méthode », a dit M. J. Le Roux, Mélanges J. Loth, 294, 295. J'avais de même, Causcries sur l'etymologie, Poitiers, 1906, p. 46, ramené « l'art du linguiste, comme celui du savant en général », à ce principe : « Donne à la science des théories meilleures que

(1) On connaît son aventure épique avec le pseudo-sauvage qu'il comprit et dont il se fit comprendre sans interprete, grace à ce mirifique passe-partout. Sur des quiproquos polyglottes, l'un, badin, latino-français, l'autre sérieux, franco-breton, on peut voir Revue Cellique, xxxv, 476-478. Il y a parfois doute sur le caractère gaulois ou latin de courtes inscriptions; à plus forte raison, sur des gloses isolées en vieux brittonique, il faut parfois la science experte d'un spécialiste comme M. Loth pour faire la part exacte du gallois, du cornique et de l'armoricain. J'ai cité, Glossaire moyen-breton, 2º éd., xxv, des exemples de rencontres purement phoniques entre des langues différentes; il y en a qui vont jusqu'à la concordance du sens; mon savant ami M. G. Lacombe m'en a appris une des plus frappantes, entre le japonais et le basque. Mer Mugabure, archevêque de Tokio, lui a raconté qu'à son arrivée au Japon, il avait demandé par interprète plusieurs feuilles de papier pour écrire, et qu'on lui en apporta une, en disant : kore bakari da, « il n'y a que cela », littéralement « ceci seul est »; phrase qu'il comprit, d'après le basque presque identique hori (en roncalais kori) bakarik da (cf. l'Eskualdun ona du 11 juin 1905). Peut-être l'auteur des Lusiades n'a-t-il pas fait exprès son vers portugais-latin Calcando illaesa turbidas Procellas, que T. Gargallo dans la préface de sa traduction italienne des Odes d'Horace, a cité avec des exemples de vers italo-latins, dont un sonnet entier de Tornielli à la Vierge : Vivo in acerba poena, in mesto horrore, etc. (17e éd., Naples, 1836, p. xcix, c); on en a aussi un en hispanolatin, d'Hipolito Pellicer de Tovar, sur la mort de Lope de Vega: Sacra, splendida, excelsa, inclyta Pyra, etc. (Louis de Veyrières, Monographie du sonnet, Paris, 1869, II, 206). Il faut rappeler encore le chant armoricain-gallois de H. de la Villemarqué (Cf. La Villemarqué, sa vie et ses œuvres, Paris, 1926.

(2) Cf. Gloss., 270, 271; Rev. Celt., XI, 182. J'ai touché à cette question de la ceitomanie, De la méthode à suivre dans l'étude philologique du breton. Saint-Brieuc, 1881 (Extrait des Mémoires de l'Association Bretonne, p. 206-218); Gloss., XII, XXIV, XXV, etc; cf. aussi l'article Le celtique et l'histoire, Bulletin... de la Faculté des lettres de Poitiers, avril 1886, qui commence par cette citation de M. Loth (no 1 des Annales de Bretagne): « Tout progrès dans les langues celtiques est un pas en avant dans l'histoire des Celtes ».

tes devanciers, ou des faits qu'ils n'ont pas connus. » Le grec qui se trouve là équivaut à ce ternaire breton :

Karer ar ouiziegez, da c'hounit hano-mat Reisa fazïou kent, pe gra d'an holl splannât Eur wirionez, tennet diouz puñs an Ankounât.

(Ami de la science, pour te rendre digne d'estime rectifie d'anciennes erreurs, ou mets en pleine lumière une vérité, tirée du puits de l'Oubli).

Parmi ces erreurs de fait ou d'explication, les premières à corriger sont, pour un auteur consciencieux, celles qu'il a commises lui-même et qu'il vient à reconnaître, ou qu'un critique compétent lui rend le service de lui signaler.

Le rôle d'un critique estimable est celui d'un juge et d'un collaborateur : il doit apprécier avec justice les qualités bonnes ou mauvaises d'une œuvre et de son auteur, parler avec justesse des sujets traités, et fournir la justification de ses propres assertions et opinions, par des raisons explicites et des références précises.

5. Savants à la fois et ignorants, nous le sommes tous à des degrés divers, étant détenteurs d'un trésor d'expériences et d'informations personnelles sur quelques-unes des milliers de questions qui intéressent l'histoire linguistique. Nous y jouons même un rôle actif : comme le remarque le savant auteur de la Sémantique (p. 2), « chacun de nous collabore pour sa part à l'évolution de la parole humaine ».

Une langue évolue sans cesse, partiellement ou en bloc, de façon plus ou moins radicale et plus ou moins rapide, suivant les conditions où elle vit et les influences auxquelles elle est exposée. L'histoire de ces variations exigerait pour être complète, même sur un seul point, une foule d'investigations parfois délicates, et souvent rendues impossibles par la disparition des témoins et l'absence de documents, ou par la difficulté extrême de découvrir et d'utiliser ceux qui subsistent; car les chercheurs voués à la science pure n'ont trop souvent à dépenser pour elle que leur zèle et une partie de leur temps.

Ces lacunes de l'information positive ne peuvent pas tou-

jours être compensées par les plus ingénieuses spéculations — au sens élevé du mot — des linguistes théoriciens.

6. Dans ma première brochure, De l'urgence d'une exploration philologique en Bretagne (Extrait des Mém. de la Société d'Emulation, Saint-Brieuc, 1877), je comparais notre province à la vieille sibylle qui, d'après un récit antique, avait offert à un Tarquin de lui céder neuf livres contenant les destinées futures de son peuple, et les moyens de le préserver de certains dangers. Le roi de Rome ayant trouvé le prix demandé trop élevé pour son budget, elle en brûla trois devant lui, et lui offrit encore les six autres, sans rien rabattre de ses prétentions. Nouveau refus, nouvelle destruction de trois livres; nouvelle offre des trois restants, toujours aux mêmes conditions; cette fois le monarque finit par céder, et accepta le marché, ayant ainsi perdu par sa faute les deux tiers d'une acquisition inappréciable. Cette vieille histoire est-elle bien authentique? En tout cas, « les voix sibyllines » du Chant de fête de Néron ont existé sur des feuilles manuscrites que l'on consultait dans les grandes occasions — et la pénurie budgétaire existe encore pour plus d'une bibliothèque.

Ce n'est pas sur les arcanes de l'avenir, c'est sur bien des faits intéressants qui se sont passés dans notre pays et ailleurs, que la langue bretonne était à même de documenter la science. Celle-ci n'a montré, pendant longtemps, aucun empressement à recueillir ces révélations. Aussi, quoique le dernier demi-siècle n'ait pas été sans produire d'importants travaux sur les nombreuses variétés parlées du celtique armoricain et sur ses monuments écrits de différents âges, il reste encore beaucoup à faire de ces deux côtés, pour empêcher de nouvelles pertes irréparables.

II. — Breton parié.

7. Le très instructif Atlas linguistique de la Basse-Bretagne, de M. Pierre Le Roux, dont deux fascicules seulement ont paru (1924, 1927) et que l'auteur présente modestement comme une sorte de « prospection » des parlers bretons (1, p. 6, 7), fait voir combien était urgente cette laborieuse enquête, trop restreinte encore pour des raisons sinancières, et qui doit être suivie d'autres recherches plus détaillées.

Par exemple, au bourg de Batz (presqu'île du Croisic, Loire-Inférieure), le breton n'est plus parlé que par des personnes au moins septuagénaires, et l'enquêteur n'a pu obtenir de réponse à toutes ses questions. Ce curieux parler, qui forme un îlot celtique à près de 40 kilomètres, en ligne droite, de la « Bretagne bretonnante », figure en dernier lieu sur la liste (n° 90); mais il a été l'objet de la première visite de l'infatigable explorateur, comme me l'a appris le regretté Dottin, qui collabora avec tant de dévouement à cette grande œuvre (cf. Atlas, I, p. 5, 7). Grâce aux notes prises, en partie avant 1872, par mon ami Léon Bureau, trop tôt enlevé, lui aussi, à la science bretonne, j'ai pu donner un tableau résumé de ce langage, dejà en voie de disparition rapide, et qui présente un intérêt exceptionnel, Etude sur le dialecte breton de la presqu'île de Batz, Saint-Brieuc, 1883; c'est un Extrait des Mém. de l'Association Bretonne, qui avait mis la question à son programme en 1881. Voici, à ce propos. quelques remarques sur l'Atlas.

8. Carte 115 : do zéin, deux hommes ; 116, déo, deux, fém. (je simplifie la notation). Voilà un exemple de ces vérités qui sont trompeuses, faute d'être assez précisées. Les faits ainsi présentés font croire que déo est le féminin de do comme diw est celui de daou (avec simples variantes de prononciation) dans tous les autres bretons. La vérité vraie, c'est-à-dire complète (relativement, comme toujours, nos renseignements étant forcément limités), c'est que déo et do sont des doublets, l'un qui est proprement la forme accentuée, l'autre la forme atone, et qui répondent également au masc. daou, mais s'emploient aussi pour le fém. diw, qui a disparu.

Voici des exemples: m ez do vrèr amañn, en éo aral meñ chaleit, j'ai deux frères ici, les deux autres sont sortis; piv

a hou déo? qui de vous deux? aussi bien, comme en français, pour ho taou, latin « amborum », que pour ho tiw « ambarum »; me zobreir'h, mes bras, dochué, épaules, dojot, joues, doskouarn, breilles, etc.

La distinction peut être délicate; il se produit des flottements, des hésitations, sans doute aussi des méprises : do et déo besket, deux poissons; déo mil et do milié, deux mille; déo ki, deux chiens ; do giheis, deux chiennes ; déo gazeik, deux juments; a zéo gelen, à genoux, etc. Pour en déo zourn, les deux mains, on peut comparer en Tréguier la prononciation analytique daou dorn, daou zorn, à côté de daouarn, qui fait l'effet d'une forme fléchie (cf. l'exceptionnel arzouarn, poings, Zeitschrift für celt. Philol. I, 239) et qui est seule chez le P. Maunoir, tandis que D. Le Pelletier la regarde comme « une corruption » (1). Déogénnt deux cents, Atl. 139, est écrit par Bureau en deux mots, ce qui expliquerait mieux la diphtongue. C'est ainsi que malgré la rigidité de l'orthographe française. V. Hugo écrivait quatrevingt (-treize) au lieu de quatre-vingt-. Cf. la remarque à propos de « dormir sur les deux oreilles », dans mon Manuel pour l'étude du français par les Bretons, Saint-Brieuc, 1925, p. 34 et Gloss. 350, v. lagat.

9. « Quarante », à Batz do uigenn manque à l'Atlas, sans doute parce que sa carte a paru faire double emploi avec celles de « deux » et de « vingt ». Il y a pourtant une variante intéressante, c'est en petit Tréguier dèugen(t), avec une diphtongue rare en dehors du vannetais, et qui ne répond à aou qu'en ce dialecte. C'est un cas particulier du changement d'a en e par l'effet d'un u suivant : avu, evu, aü, eü, foie, cf. Gloss., 47, 146, 147.

La variante moderne peluc'hen, pesseau, Rev. Celt., XXIV, 410, n'est pas un véritable indice de priorité d'e sur l'a commun à toutes les formes anciennes de ce radical; ce qui est important pour l'étymologie, cf. Gloss. 456.

⁽¹⁾ La variante nouvelle douzourn à Batz, Atl. 175, vient d'une assimilation (comme dozorn à Ouessant); de même denuen, dernier, Atl. 140.

- 10. Le correspondant du léonais faoutet, van. feutet, fendu, devrait être *foteit; on a fondeit, Atl. 197. Mais c'est un mot différent, emprunté au patois français local fondre, qui a ce sens ; cf. bret. fonta, trécorois vontan, cornouaillais vonto, détruire, abattre, voir ma Petite grammaire bretonne, Saint-Brieuc, 1897, p. 51; Mélusine, XI, 244; Rev. Celt., IX, 266. L'expression bretonne attestée par Bureau est fendeit, du français fendre. Parmi les mots non trouvés par M. Le Roux, il y en a d'autres d'origine française, comme habit, pl. habidéo (carte 169), cf. Gloss. 14, Mélusine, VIII, 139.
- 11. Sur le rapport de éo à o, on peut lire Etude 3; Rev. Celt., xi, 187; et Et., 6, 7, où l'on voit que on accentué devient éon : kaléon, cœur, pluriel, kalonéo; éjéon, bœuf pl. éjôneit (cf. Atl. 180). L'explication de beto, chaussures, par l'analogie de composés comme beto-leir, souliers, n'est pas nécessaire, le mot peut venir de *boto pour *botéo (ce dernier resté à Belle-Ile), cf. le singulier botes. L'o final serait dû à une assimilation au précédent, comme dans *lôrô*, des bas; golô, lumière, auxquels il faut ajouter otrô, monsieur, pl. otroyeir, Atlas, 16, 17; on a vu plus haut, § 8, n., des assimilations dans le sens contraire. Kénéo, des noix, fait au sing. kénowen; géo signifie (avoir, faire) « tort »; pour « mensonge » on emploie le plur. goyeir. C'est au contraire, le sing, qui peut remplacer le plur, dans brèriéo beau(x)frère(s); de même, au fém. *uèriéo*, qui a un second plur. uèriéozeit. La diphtongue reste encore, par exception, dans batéozéo, bateaux, drapéozéo (et drapéoseit), drapeaux, langes de laine; ridéoséo, rideaux de lit.

Cette alternance éo : o, a son pendant dans celle de ei : e; comme deik, dix, dekeit, dixième, etc. Et., 6, 25; Rev. Celt., XI, 119; mais ici c'est ei qui vient d'e accentué, comme -éoñ de -oñ. Il y a aussi des maintiens irréguliers de la diphtongue, comme dersereizeit, raccommodeuses.

12. Ces changements de *aou* atone en *o* et de *e* accentué en *ei* sont un trait caractéristique de cette phonétique spéciale : on n'en voit aucun autre exemple sur les cartes qui

portent do zéin, déik et déogé $\bar{n}nt$, pas plus que sur celle (n° 128) de doheik = daouzek, douze.

Cela infirme l'explication de V. Henry, Lexique étymologique des termes les plus usités du breton moderne, Rennes, 1900 : dogan, variante contractée de daougan; daougan, « mari trompé » : exactement « deux chants, deux notes », euphémisme pour désigner le coucou; avec comparaison, pour la formation, de peder-lagad « quatre yeux », pour « l'homme qui porte des lunettes » (Gloss. 350). — Cette composition donnerait en moy. bret. -ou-, -aou-, en van. -eu-, à Batz seulement -o-, avec variante possible -éo-. D'ailleurs tous les témoignages, du XV° siècle jusqu'à D. Le Pelletier au XVIII°, sont pour le radical imprudemment donné comme contracté dogan. A ceux qui sont réunis Gloss. 192, cf. 745, il faut ajouter « dogan, cocu », P. Maunoir, 145.

L'absence même chez Le Pelletier de cette forme si bien établie est un indice de la prévention étymologisante qui lui faisait trop souvent déformer les sons et le sens des mots qu'il entendait, cf. mon Vocabulaire bret.-fr., Saint-Brieuc, 1927, p. iv. C'est de lui que vient la décomposition du prétendu daougan; Le Gonidec la lui avait empruntée (en croyant même l'inventer); toutefois, il a eu la conscience d'ajouter la forme réelle, en la donnant comme contractée; et Henry a emboîté le pas. Par ailleurs je ne vois ce daougan que dans les deux recueils lexicographiques de du Rusquec, trop souvent viciés aussi par l'étymologisme, cf. Rev. Celt., viii, 524. Troude n'a que dogan et le verbe dogana, et sur ce point les notes manuscrites de Milin et le Supplément de J. Moal l'approuvent implicitement. On peut suivre les progrès de cette suggestion machinale : le P. Grégoire de Rostrenen avait donné les dérivés doganaich, doganyez, cocuage, Le Gonidec a pris ainsi le second : daouganiez, doganiez f.; du Rusquec met de plus le verbe daougani, dogani et dogana, ce dernier seul non contaminé. On trouve dogan, pl. ed, dans tous les dialectes; le verbe est doganan (Soniou Breiz-Izel, II, 212, dogani, 102, etc.). Le trécorois doganenn femme d'un dogan, a le sens inverse du français cocue risqué par M^{me} de Sévigné. Le P. Grégoire tirait dogan de toc-an-all, « le chapeau de l'autre », et donnait le synonyme goaz a doucq tocq ha boned (mari qui porte chapeau et bonnet); mais cela ne l'a pas fait écrire *togan; chez lui l'étymologisme déformant est un mal moins fréquent, son œuvre étant de nature plus pratique que celle de D. Le Pelletier.

Il y a des indices d'un synonyme doget qui pourrait dériver de la même source que dogan (et tréc. dogen). Je suppose que c'est proprement un « cornard », cf. berrichon doguer, toquer, angevin diguer, dagoter, donner des coups de cornes (parlant des vaches), normand digon, diguet, instruments de pêche, dique, petite dague: femme de mauvaise vie; digard, épinoche; ancien français dagonner, picard digonner, railler, etc., onomatopée étudiée par M. Sainéan, Les sources indigènes de l'étymologie française, Paris, 1925, 1, 369, 370, qui y rattache le mot dague; le breton a aussi dak, daka, petite tape, tréc. eun dag a blac'h, une femme capable, solide, etc. Ce n'est qu'une hypothèse; mais si le meilleur moyen de réfuter une fausse étymologie est de la remplacer par une qui soit certaine, la chose n'est pas nécessaire heureusement pour les pauvres linguistes consciencieux, qui ne prétendent pas tout faire d'un seul coup, et ne se résignent pas à se taire, quand ils ont à dire quelque chose d'utile.

13. Au point de vue morphologique, le breton de Batz est également isolé : la carte de diw n'offre aucune trace d'une intrusion de daou.

Il faut noter un débris de l'ancienne forme féminine dans ces phrases: Me zivarë a for'h kei me doueñ, mes jambes ne peuvent pas me porter; hañ boué gour'heit hi zivarë, il s'était mouillé les jambes. Bureau les a biffées, et remplacées par d'autres contenant l'expression plus usuelle do heñch (du français hanche); peut-être y soupçonnait-il un emprunt individuel à un autre dialecte, quoique le reste ait bien l'accent du terroir; mais le fait serait très isolé. Il a noté, d'ailleurs, sans aucun signe de doute, le même mot dans une acception un peu différente: Achti hé ahoudé mat ke de beto leirë abar de zivarë, te voilà bien embarrassé avec tes souliers

dans tes pieds; hi ga de vreneñ (ou glebeñ) de zivarë, tu vas te mouiller les pieds. Si divarë a pu survivre ainsi aux autres formes semblables, c'est que sa composition était devenue méconnaissable par suite de la désuétude du sing. gar, jambe.

D'un autre côté, le *Dictionnaire* de « Monsieur L'A*** » (Cillart de Kerampoul), 1744, signale, p. vi, *Fiched-é deu ærr* « deux heures sont frappées », comme du « mauvais breton » en usage aux « fauxbourgs de Vannes », au lieu de *Scoeid-é dihue ærr*; ce qui coïncide avec la forme de Batz, *do heûr*, *do hèr*. Mais cela ne prouve qu'un changement local du genre d'un mot, fait des plus fréquents; cf. *Gloss*. 350, etc. (1).

14. Les deux autres noms de nombre féminins, *teir* et *peder*, ont péri de même, à Batz seulement (*Atl.*, 45, 119; 121), et aussi toutes les formes ordinales correspondantes. *Terpèr*, *terpeir*, trépied, vient du français.

Il s'est produit, pour « trois », une variante nouvelle non indiquée à l'Atlas: chtri à côté de tri: pihañneñ a noñ chtri, lequel de nous trois, Et., 17, 21; de même un trait, ur treit, un pied, pl. en dochtrait, er chtraidéo; hou chtroñpeñ, vous tromper; tra, chose, pl. trao, chtrao, affaires, hardes. La forme attendue *traéo a été simplifiée autrement, semble-t-il, en *treo (cf. van. treu), d'où trô dans en drô-men, ceci, en drô-ze, en drô-héont, cela (cf. plus haut, § 8).

⁽¹⁾ M. Vendryes explique, Rev. Celt., XLIII, 356, le moy. bret. entre dou par « tous deux, ensemble »; ce que je ne vois nulle part assuré. Le sens propre est donné par le Cathol. : « entredou, entredeux, 1. interim », c'est « pendant ce temps-là » (cf. mod. entretant, Gloss. 216; « entre-temps. Etretant, an etretant », Grég., id. étretantt; « cependant, en attendant », étretantt, atretantt l'A.); d'où, comme en franç, cependant, l'idée de « pourtant, malgré cela », cf. B 237, etc.; son emploi peut être aussi celui d'un explétif-cheville, pour rimer en -et et -ou. C'est pourquoi je ne l'ai pas traduit B 593; mais le contexte n'indique nullement « tous deux », car le prévôt s'adresse à trois bourreaux Voici le passage du Doctrinal cité Gloss. 213: an nosvez mazeaz sant Paol, diouz é rencq, ec'hoartuezas [sic] deza cousquet, hac entré daou, é voe debret... an oll éet (la nuit que saint Pol alla, à son tour (garder du blé des oiseaux de mer), il lui arriva de s'endormir, et pendant ce temps-là tout le blé fut mangé. Cf. « entre-deux, espace entre deux choses », entre-daou, an entre'ndaou, Gr.; treneuein, rester indécis (étré en neu), P. LE GOFF, Suppl. du Dict... de Vannes, 1919; le piémontais antërdud exprime la même idée (MEYER-LÜBKE, Etymol. Wærterb. der rom. Sprachen, 2798, comme en lat. dubitare, allem. zweifeln, grec δοιάζω, etc. L'homérique διάνδιχα μερμηρίζ ειν est en tréc. chom d'ober daou zonch, « rester à faire deux pensées », cf. èn èntremar (et è mar, var mar, var var) en doute, Gr. Voir Mél., IX, 259; XI, 279, 302, 412).

Comme le remarque Henry, v. péder, « le groupe celtique est, avec le groupe asiatique (indo-éranien), le seul qui ait conservé la flexion féminine des nombres 3 et 4 ». La tradition de cet objet de luxe morphologique, qui avait déjà péri en grec du temps d'Homère, est conservée encore dans toutes les variétés connues de la langue bretonne, sauf celle de Batz. C'est une des raisons qui engagent à y voir un dialecte, au moins aussi distinct du vannetais que le langage du Goëlo l'est du trécorois (cf. la répartition de ces six groupes, dans l'Atlas, I, 8).

Cette simplification grammaticale est l'exagération d'une tendance qui existe dans le dialecte de Vannes.

45. D. Le Pelletier a donné, au mot niver, la nomenclature des nombres en breton et en gallois, pour montrer leur conformité; en quoi il réussit sans conteste, mais sur plus d'un point sa préoccupation trop exclusivement étymologique l'entraîne dans ce « mensonge des honnêtes gens » qui commence par être prévention, puis devient illusion — et aboutit à un abus de confiance.

Il ne met que pezwar, 4; pezwarzec, 14, etc., à cause du gallois pedwar; à l'article pedir, il dit que c'est le féminin de pezwar ou pedwar. A pezwar, où pedwar n'est pas repris, il nous apprend que le z est muet, mais omet d'en dire autant de la finale de pezwarez, également suggérée par le gallois. Pour tredez, 3°, qui est dans le même cas, la vérité reçoit une demi-satisfaction, à l'article « Trede et Tredez », parce que la forme sincère était ici imposée par des composés qui suivent, comme trederan, 3° partie, « dans la Passion de J.-C. en Breton ». L'imaginaire tredez n'en est pas moins confirmé par son observation, qu'on devrait écrire tridez, puisqu'il vient de tri, 3, et par la façon dont la difficulté est résolue.

Tout en admettant comme circonstance atténuante l'intention orthographique du laborieux bénédictin manceau à qui revient l'honneur d'avoir le premier essayé d'écrire l'histoire des mots bretons, on peut rappeler à ce propos le sermon

si bien retenu par la *Grand'mère* de Tennyson, sur le danger des demi-vérités :

That a lie which is all a lie may be met and fought with outright, But a lie which is part a truth is a harder matter to fight.

Après tout, son *pezwarez pour pevare n'a rien d'absolument faux, comme l'h cacographique du français officiel heureux (breton eurus, e(v)urus), qui vient de augurium et non de hora. Seulement il ne peut qu'induire en erreur sur l'époque où ce breton pevare a perdu les deux consonnes qui subsistent dans son correspondant gallois.

Aucune ne paraît en moyen breton. La première se présente, sous une autre forme, dans le van. pedoar que la Gram. de Grégoire, Rennes, 1738, p.53, donne avant peoar, et dans le tréc. pedvoar, qui figure seul (mais en face de pevoarzeg) dans les Elémens de la langue des Celtes Gomérites, ou Bretons, par Le Brigant, Strasbourg, 1779, p. 8. Ce peut être un effet accidentel de la forme féminine qui suit (van. padéyr, padér, et tréc. pèder).

Comme il arrive souvent, dans les négations de formes théoriques, le *tridez écarté par Pelletier a aussi quelque réalité: la Gram. de Grég. donne, p. 57, an drydè, le 3°, et son Dict. tryde, an dryde, toujours entre trede et trived, tryved; ce doit être un mélange de ces deux synonymes, favorisé aussi par tri. Tride est noté une fois, à Brasparts, Atl. 119, n° 32. Les croisements de ce genre ne peuvent pas être datés, ni situés à priori, leurs causes sont multiples: tantôt c'est la langue qui fourche, tantôt c'est une plaisanterie, comme foultitude (= foule + multitude), ou une formation consciente, parfois utile et viable malgré sa bizarrerie, comme en musique sextuor.

16. Autres formes sujettes à caution, à cet article niver: c'hwec'hzec, 16, dont le second c'h existait probablement en moy. bret.; seistec, 17, qui, s. v. seiz est « Seitec ou Seiztec », la seconde consonne ne paraît que dans le moy. bret. seizdec; nawtec, 19, qui est, v. nao, « Nawdec, ou Newtec. Ici, contrairement aux cas précédents, c'est l'absence d'une lettre étymologique qui se fait sentir : on dit naoñtek, van. nañdek,

à Batz $ne\bar{n}(n)deik$, etc., moy. bret. nauntec; et il y a encore un exemple isolé de la refonte trop généralisée, probablement même opérée d'office par Pelletier, d'après nao: c'est naù ziek, à l'île d'Arz, Atl. 135, n° 76.

- 47. Il faut relever encore, v. niver, unan war an ugaint, 21, avec un article suggéré par l'explication fausse (1) que donne Grég., Gram., 21 : unan var . nuguent, id est « unan var an uguent, un sur les vingt ». On trouve ailleurs, dans ces expressions, diverses combinaisons de l'apostrophe avant et après n, et de traits d'union. Une orthographe digne de son nom grec (« écriture correcte ») évite toute complication inutile, à plus forte raison nuisible, faisant perdre temps et argent et donnant un renseignement faux, comme l'apostrophe de grand'mère, qui n'a jamais été *grande-mère (2).
- 18. La question délicate de la désuétude qui semble frapper au hasard certains mots innocents, et du renouvellement lexicologique qui en résulte, se pose à propos du nombre 18. A l'article niver, il est rendu par tric'hwec'h; mais à eis on lit : « Eiszec, dix-huit, et plus communément Tric'hwech, trois six ». Cela est suggéré par la citation qui suit : « Davies écrit Wyth Octo. Armor. Eith et Eithdec, Octodecim », Eiszec devrait être eistec, eiztec ou eitec d'après seistec. Eith et eithdec sont des transcriptions galloises du moy. bret. eiz, eizdec, pris au Catholicon. Grég n'a que trivec'h, 18, tri vec'hved, 18° Gram., 54, 57, mais son Dict. donne try-huec'h,
- (1) Cet n existe aussi en cornique: dek war-nugans, mais non en gall.: deg ar (h)ugeint, ni en irlandais, où ar ne se met que pour l'unité, qui peut n'être pas exprimée: bó ar fichit, 21 vaches (voir plus loin, § 36); par ailleurs, ocht... fichet, 28, etc. M. Pedersen, Vergleichende Grammatik der keltischen Sprachen, 1909-1913, I, 403, regarde l'n comme provenant de l'ancienne finale de 7, 9, 10. On peut douter d'un ancien *decn-ucent, le breton tregont répondant au gaulois latinisé dans omnibus tricontis, tous les mois de 30 jours (Loth), irl. tricha, etc. Les formes warn-, arn-, devant les pronoms, sont également propres au brittonique (y compris le gallois).
- (2) Une formule analogue, dans ma brochure Français parlé et français écrit (1906), 2º éd., 28 : « Plus la forme écrite d'un mot révèle nettement sa forme parlée et la reflète sincèrement, sans inutile complication d'origine historique ou de nature arbitraire, plus elle mérite le nom d'orthographe », a été formellement approuvée par une carte de mon regretté maître Ferdinand de Saussure. On peut rappeler aussi à qui de droit ce passage de l'Adresse de l'Académie bretonne à l'Académie basque (Revue Internationale des Etudes basques, xvi, 132) : « Il serait à désirer qu'il y eût unanimité entre toutes les

van. tryhueh, eih-decq. Aucun des deux n'est dans P. de Châlons, et son Diet. ms. n'a que trihueh; de même Maunoir trihuec'h, p. 45; Le Fèvre, Gram. Morlaix, 1818, trivoac'h, p. 27; Quiquer, Diet. et Colloque, Morlaix, 1690, tri-voac'h, p. 125; Hingant, Elém. de Gram., Tréguier, 1869, triouec'h ou triouac'h, p. 50, etc., seul Le Brigant ne donne que eiteg, p. 8. L'Atlas 134 montre partout des variantes de tri(h)ouec'h, cf. Rev. Celt., XXXV, 346. Ainsi voilà un mot indispensable, de formation très claire, eizdec, âttesté en bret. moyen et en cornique moderne (eatag), solidement encadré de huit autres tout semblables, de 10 à 20, qui tout à coup leur fausse compagnie, et disparaît presque complètement de la mémoire du peuple (1), au profit d'un concurrent inconnu jusque-là à tous les textes, et jouissant désormais d'une vogue incomparable dans les chansons populaires! Cf. Gloss., 719, etc.

19. Le Manuel bret.-fr. de Guyot-Jomard, 2° édit., Vannes, 1867, p. 19, explique : « trihuéh (tri gueh huéh) ». Ce n'est pas « trois fois six », mais « trois six », car il faudrait tair gueh. Pelletier, v. niver, fait le même solécisme, avec une faute de mutation : tri-wesh; c'est donc pis que le latin-français « vice verso », bien que cela concorde avec tri veij en dialecte de Batz; c'est que ce dernier a perdu le féminin des nombres (cf. pour le cornique Rev. Celt., XXXV, 163), et que les mutations y sont fort désordonnées.

Dans les nombres exprimés par une multiplication, le *Dict*. de l'A. dit, v. *quatre*, que le premier terme ne change pas au féminin : *tri-hantt*, *puar-hantt... moæss* 300, 400 femmes. C'est peut-être la protestation d'un puriste contre une tendance vulgaire : on lit *tair-uiguênd*, 60, comme féminin de *tri-uiguênd*, et le féminin *pedair-uiguênd*, 80,

Académies du monde sur ce point, qu'une orthographe imposée ou simplement recommandée par elles doit être d'accord avec le bon sens, et avec l'intérêt de ceux pour qui elle est faite. Si l'un de ses traits reflète le caprice, l'ignorance ou l'insouciance de l'autorité compétente, par exemple dans une contradiction que ne justifie aucune raison plausible, il y a une faute grave à réparer au plus vite ». Je réclame encore l'urgence contre « l'imbécillité des imbéciles » (cf. Vocab. bret.-fr., 334, 335; Manuel, 23, etc). V. Hugo écrivait imbécille; les Anglais ont mieux fait de corriger le premier mot : imbecility.

⁽¹⁾ Il est même nié par inadvertance dans la Vergl. Gramm. der kelt. Sprachen, II, 133.

Gloss. 719, 485, dans le van. du Celtic Hexapla, dont les bizarreries et les fautes sont plus particulièrement réservées à la partie léonaise, cf. Rev. Celt., XXXIV, 250.

20. On lit encore, v. niver, l'expression surchargée decvet a daou ugaintvet 50°, qui contraste avec decvet a triugain 70°, etc.

La Gram. du P. Grég. donne, pour les vingtaines, ar c'henta (f. ar guenta), an eil, an drede (m.) varnuguentved; puis an dryved, f. an deyrved varnuguent, ar bévare, m. varnuguentved, puis ar bevarved, f. ar bederved, et ar bemved, etc., varnuguent, mettant toujours une fois le suffixe ved, même quand son sens est déjà exprimé autrement. Cet arrangement plus ou moins arbitraire cesse après ar c'hentañ ha tregontved: il admet au f. ar guentañ ha tregontved et ar guenta ha tregont, puis ce ved redondant disparaît, on ne le revoit qu'à 42°, à une autre place: an eil, ou eilved, ha dau uguent.

L'idée ordinale est rejetée à la fin, comme en français, dans unan-ar-n'uguentt-vétt, 21° l'A.; selon Guillome, au confraire, p. 29, il faut dire pémbved ha tregond, etc., et non pas pémb ha tregondvèd (encore une prohibition qui est l'indice d'un usage plus ou moins restreint!) de même, Le Bayon, Gram. bret. du dial. de Vannes, 1896, p. 21: ketañ ar-n-uigent, 21°; en drived ar-n-uigent, le 23°, etc. Le Catechis... an Impalaërdet, Saint-Brieuc, 1807, varie singulièrement: unan varnuguentvet quentel, 21° leçon, diou varnuguent q., 22° teir varnuguent q., 23° trede-varnuguent q., id., pedirvet-varnuguent q., 24° (Gloss. 27, 733). Cet emploi du nombre cardinal rappelle le v. irl. Kin ar fhichit, 21° cahier, cf. Rev. Celt. XXV, 378-380. L'Atlas donne plusieurs exemples de formes somme an dri le 3° (ordinairement distingué de tri 3 par i long), f. an deyr; ar bevar, le 4°, f. ar beder.

Un cas plus compliqué est le van. deu gant pemvet ha tregont 235°, à peu près comme en français 200, 35°, Guillevic et Le Goff, Gram., 2° éd., Vannes, 1912, p. 29, tandis qu'en tréc. on dit daou c'hantvet pemp ha tregont (200°, 35), Le Clerc, Gramm. ...du dial. de Trég., 2º édit., Saint-Brieuc, 1901, p. 51.

En figurant par e la valeur du suffixe -ième, nous voyons donc représentées 7 formules revenant aux suivantes pour $(2+30)^{\circ}$, 32° :

1° æ+b, eil ha tregont; 2° æ+b°, eil ha tregontvet; 3° æ°+b, eilvet ha tregont; 4° a°+b, daouvet ha tregont; 5° a+b°, daou ha tregontvet; 6° a°+b°, daouvet ha tregontvet; 7° a+b daou ha tregont.

La 1^{re} n'est possible que pour les quatre premiers nombres; la 3° que pour le second; la 4° est la plus commune; les quatre dernières exigent la distinction des genres (diou f., sauf à Batz). La 6° est exceptionnelle, et peut-être erronée, bien qu'au fond ce soit une variante de la 2°, et qu'il ne manque point par ailleurs de semblables cumuls d'indices, comme imajouigou, petites images à côté du plus ancien imajigou Gloss., 440, cf. 301, 302; lat. tertius decimus, à côté de duodecimus, etc. Ce n'est pas une raison, bien entendu, pour que les amis éclairés de la langue pratiquent de gaîté de cœur et recommandent de telles surcharges, à moins qu'un usage impérieux ne les exige; car « Quand tout le monde a tort, tout le monde a raison ». Tout cumul d'indices est en luimême un défaut, comme le montre M. Jespersen dans son judicieux traité Progress in language.

21. Pelletier se demande, enfin, pourquoi on ne met pas la terminaison vet aux quatre premiers nombres, et répond modestement : « Je ne sçai pas ». En formulant cette question, il oubliait qu'il venait de citer, quelques lignes plus haut, pedirvet, f. 4°. Il eût bien pu connaître aussi le masc. pevarvet, et trivet, f. teirvet, 3°, puisqu'ils sont donnés par son ami le P. Grégoire. Celui-ci a encore eilvet qui n'est pas, comme les autres, tiré du nombre cardinal. Plus tard seulement paraissent daouvet, f. diouvet, 2°, et unanvet, m. f. -unième.

Ce qui est vrai, c'est que les quatre premiers nombres ordinaux ont encore d'autres expressions, qui sont plus anciennes; et celle que donne Pelletier est aussi la seule qu'on trouve en moy. bret. (pederuei).

Les comparatistes, ou amis de la « grammaire comparée », savent que « comparaison n'est pas raison » par elle-même, mais que c'est souvent un moyen de trouver la raison cherchée. Dans les deux colonnes parallèles de Pelletier offrant, avec le breton, le français et avec le gallois, le latin, nous voyons, d'un côté : premier, second, troisième, puis cette finale -ième, règne sans partage; de l'autre, primus, secundus, tertius, quartus, ... septimus, octavus, nonus, ... vigesimus, ensuite -esimus seul, jusqu'au dernier, millesimus = millième. En se rappelant certaines survivances, comme « de prime abord » = « au premier abord »; le tiers, le quart, « un quart voleur survint » (La Fontaine), etc., on s'aperçoit que le français était ici d'abord bien plus rapproché du latin, et que sa régularité apparente est l'effet d'une série de barbarismes qui ont réussi, parce qu'ils rendaient service. « Mieux que toute autre partie du vocabulaire », a dit Bréal (Introduction à la Gramm. comparée de Bopp, t. III, p. xxIII) « les nombres ordinaux nous montrent le continuel travail de restauration et de redressement auquel sont soumis les idiomes. La plupart des langues indoeuropéennes ont refait à plusieurs reprises cette classe de mots. Comme il importe à la clarté du discours que le nombre ordinal rappelle par sa forme le nombre cardinal dont il est tiré, et comme, sous l'action des lois phoniques, ces deux termes sont quelquefois altérés de telle façon qu'ils deviennent étrangers l'un à l'autre, l'instinct populaire rétablit l'accord et remédie au défaut de symétrie en créant des expressions nouvelles. C'est ainsi qu'en français moderne quint, dîme, qui étaient les représentants naturels de quintus, decimus, mais dont la ressemblance avec cinq, dix était ou effacée ou trop peu explicite, ont été remplacés par cinquième, dixième. La même reconstruction avant déjà eu lieu dans les langues anciennes ».

22. C'est par une autre inexactitude que Pelletier attribue « la terminaison Vet » écrite en gallois -fed, « à tous ces

nombres ordinaux, depuis le cinquiéme inclusivement »: il avait donné en bret. pempet (seul aussi à l'article pemp); en gall. pummed, et dans cette langue chweched, ajoutant : « Il est écrit ainsi deux fois » (chwechded, v. c'hwec'h, est une faute d'impression, le ms. porte chweched); « Nawed et Nawfed ». La suppression régulière du son v n'a lieu que dans certaines variétés bretonnes, comme à Ouessant. Pempet est seul en moy. bret. et chez le P. Maunoir qui l'emploie souvent. Grég. a dans sa Gram. pemped, pempved; dans son Dict. pempvet, pempet, van. peempet; Châl. pempét (bas-van. id. Loth), son Dict. ms. pempet; l'A. donne puemvétt. La confusion phonétique des deux suffixes n'était possible que pour 9° nâvet, de naw-et ou de nao-vet (naved, van. naüed, neuvaine; navet, neuvième, Grég., Dict., naved, naoved 9°, Gram. 57).

23. La découverte inespérée des graffites gaulois de la Graufesenque dans l'Aveyron, étudiés à ce sujet par M. Loth. Rev. Celt., XLI, 34-38, et M. Vendryes, Bull. de la Soc. de ling., XXV, 36-39, permet de constater jusqu'à quel point le breton de France reflète ici la langue de Vercingétorix, qui différait peu de celle des anciens Brittones (cf. Vendryes, 38). En tenant compte d'autres renseignements partiels, épars dans des documents antiques, et recueillis avec un soin méritoire dans l'Alt-celtischer Sprachschatz de Holder, on trouve en gaulois les nombres ordinaux suivants:

I, cintuxos; II, alios; III, tritios; IV, petuarios; V, pinpetos; VI, svexos; VII, sextametos; VIII, oxtumetos; IX, naumetos; X, decametos; XIV, petrudecametos.

De ces onze formes gauloises, huit sont encore bretonnes: alios est devenu eil; tritios trede; petuarios pevare; pinpetos pempet; sextametos seizvet; octumetos eizvet; naumetos naovet; decametos degvet. Le premier élément du moy. bret. peuardecuet, peuarzecuet, 14°, mod. pevarzecvet, Maunoir, p. 100, van. peuarzecuet, Châl. ms. puarzecvétt, l'A., etc., ne vient pas de petru-, qui a été remplacé par pevar, de petuar-. Au contraire, c'est le suffixe final qui diffère dans

cintuxos, moy. bret. quentaff, mod. kentañ, kenta, van. ketañ, et svexos, moy. bret. huechuet, mod. c'houec'hvet.

Encore M. Vendryes suppose-t-il que svexos est une abréviation graphique de *svexetos, qui répondrait au gall.chweched, vieil irlandais sesad, tréc. c'houec'het. Mais ce serait le seul mot abrégé ainsi dans ces textes, et une dérivation svex-os n'est pas plus étonnante qu'en lat. octav-us, en grec oydo-c; (d'où poétiquement òydoaros).

Comme en grec τρί-τος avait un équivalent homérique τρίτ-ατος, on trouve en gaulois en même temps que tritos, devenu nom d'homme, tritios dont le neutre est Τρίτιον ville d'Espagne, aujourd'hui Tricio; cf. Πιτουαρία en Grande-Bretagne, aujourd'hui Padrington; chez nous Pithiviers a une origine semblable, cf. Rev. Celt., XXIII, 104, 105. Le graffite mutilé petuar... se complète à coup sûr en petuar[ios]; tr... peut être tritos ou tritios.

Alios était aussi un nom d'homme, de même que les mots latins celtisés Primos, Secundos. Il répond au lat. alius, cf. unus et alter. Il y avait encore allos, cf. grec ἄλλος, voir Rév. Celt. XLIV, 463. Tritios aussi a un correspondant en latin (tertius); de même en sanscrit, ainsi que petuarios.

Cintuxos paraît plus isolé; mais il est parent du burgonde hendinos, chef (cf. bret. penn-kentañ), de l'anglais hindmost, dernier (proprement « le plus à l'extrémité ») et du vieux haut allemand hintaro, postérieur (cf. l'emprunt français hinterland).

24. Un trait essentiel de la plus ancienne prononciation celtique, c'est la perte du son p: ainsi le v. bret. etn oiseau, moy. bret. ezn, mod. evn, van. en, v. irl. en, vient de *pet-n-, cf. lat. penna aile, grec nenno volatile, etc. Nous voyons ici une exception qui confirme la règle: le p du lat. septem, grec inva, etc., n'est pas tombé parce que sa position différente, devant la consonne t, lui a permis de se transformer à temps en une gutturale, devenue ensuite spirante: le préceltique *sept- a évolué en *sect-, plus tard sext- (comme oct- est devenu oxt-): v. irl. secht, ocht; bret. seiz, eiz.

Le maintien de l's dans seiz pose un problème de même genre : les idiomes néo-celtiques du groupe brittonique chan-

geant se- en he- (comme la grec), on attendrait *heiz. Il doit y avoir eu une influence analogique, probablement celle du lat. septimana, semaine, d'où le moy. bret. sizun, cornique seithun, qui eux-mêmes sont celtiques par le vocalisme de leur première syllabe; cf. Gloss., 621; Loth, Les mots latins dans les langues brittoniques, 207.

25. Le p qui existait en gaulois et en brittonique est une transformation de qu, comme souvent en grec et dans les langues italiotes voisines du latin; ainsi petuar- répond à quattuor, osque petor-a, éolien misup-es. Grégoire donne comme du breton d'autrefois, al(ia)s: « petoar, petor, delà, le petorrotum des anciens latins, chariot à quatre rouës, de petor, quatre...». Varron atteste la provenance gauloise du lat. petorritum, où quelques-uns voyaient de l'osque, d'autres de l'éolien. Aulu-Gelle se moque d'un faux érudit de son temps, qui faisant de ce véhicule une description fantaisiste, voyait dans son nom, d'après le grec, le sens de volucres rotas, et attribuait une variante petorrotum à Valerius Probus, chez qui elle ne se trouvait pas. Les citations inexactes ne sont pas une invention moderne!

Ce changement de qu en p s'est produit, plus tard, sur un point du domaine néo-latin : en rouma n quattuor est devenu patru. Il n'avait pas eu lieu dans la branche gôidélique (ou gaélique) des langues celtiques; le gaulois petor- avait un contemporain hibernique, son aîné, qui gardait l'initiale indoeuropéenne que-, cf. vieil irlandais cethargarait (pied) de quatre brèves. Le v. irl. cethir quatre est aujourd'hui ceithre, en gaël d'Ecosse ceithir, en mannois kiare.

26. Dans une discussion serrée sur les deux k arioeuropéens, L. Havet admettait, $M\acute{e}m$. de la Soc. de ling., II, 268,
qu'en phonétique « les changements contraires ne peuvent
avoir lieu »; et traçait « un tableau généalogique » des évolutions de kw (« chaque son peut descendre, aucun remonter »); on y voit kw devenant, d'un côté k, d'où, par diverses
transitions, ts, s; tch, ch,... t; de l'autre p. Mais ces transformations, de nature en quelque sorte physiologique, ne
sont pas tout dans l'histoire d'une langue. La « démonstra-

tion » théorique, p. 265, d'un type primitif *kwenkwetos, pour le grec $\pi i \mu \pi \tau \sigma \epsilon$ et le latin quin(c)tus, vérifiée après coup par le sanscrit védique pancathas (pour la seconde voyelle), le v. irl. c oiced et le v. gall. pimphet, auxquels s'ajoute maintenant le gaulois pinpetos, n'est pas concluante : elle explique le p sanscrit (et zend, slave, etc.) par un « changement sporadique », ce qui ne peut être qu'un expédient provisoire.

En réalité, le type indo-européen a dû être *penquetos; si ce p n'est pas tombé en celtique (1), c'est qu'il était devenu qu, par assimilation à la syllabe suivante, dans le groupe qui formait une unité secondaire « italo-celtique »; sur ce fait important, on peut voir, entre autres, d'Arbois de Jubain-ville, Mém. Soc. ling., IV, 427; Vendryes, Rev. Celt., XLII, 381, 382, 290.

Les sons d'une langue n'évoluent pas toujours isolément, d'après des lois mécaniques; leur association entre eux et avec des idées les expose à certaines modifications plus ou moins accidentelles, qu'on doit constater, sans pouvoir toujours en déterminer les causes. L'assimilation de l'indoeuropéen *penque en *quenque chez les ancêtres communs des Latins et des Celtes est de même nature que celle du français joli en loli, phénomène enfantin signalé Manuel pour l'étude du français par les Bretons, Saint-Brieuc, 1925, p. 6; de Lampe en Bampe dans une petite bouche allemande (Ebel); cf. van. libonic et bibonig, émouleur, Gloss., 366, etc.

Une aventure semblable est arrivée, après la dissolution du lien italo-celtique, à l'ancêtre du latin bibo, qui était *pibō, sanscrit pibāmi; ce changement était trop tardif pour sauver le son en celtique, on a donc en v. irl. ibim, en breton $eva\bar{n}$, mais en français je bois. Le b lui-même de *pibō, $pib\bar{a}mi$, avait remplacé un p, resté dans le latin $p\bar{o}tum$, sanscrit $p\bar{a}tum$; ce fait, dont la cause n'est pas si claire, lui a permis de vivre chez les Celtes sous cette forme nouvelle, et de devenir en breton v, dialectalement w (trécorois) et \hat{u} ou u demi-consonne (vannetais), tandis que le

⁽¹⁾ Du moins dans le simple, car l'irl. déag, de dèec, dix, en 2 syl. (tout différent de deich n-) suppose un ancien composé *dvei-enq-cf. Zeitschr. f. celt. Phil., XII, 224.

correspondant celtique de $p\bar{o}tum$ paraît subsister dans le gallois di-od, moyen breton di-et boisson, breuvage. Le sanscrit présente aussi la variante $piv\bar{a}mi...$ mais « c'est une autre histoire », qu'il faut laisser raconter aux orientalistes, s'ils la savent.

27. La simplification de kw en k a lieu en espagnol dans catorce en regard de cuatro. Le français dit catorze, et aussi catre, comme cadre, carré; mais on écrit quatorze, quatre, comme quadruple, quadrupède, comme si l'orthographe avait été inventée par l'homme pour déguiser sa parole — et pour tromper les étrangers qui étudient une langue, soit pour la pratiquer, soit pour la comparer à d'autres. Dans sa Grammaire Armorique, Quimper-Corentin, 1659, le P. Maunoir a posé le principe contraire, celui du bon sens et de la franchise, qui est suivi en breton comme en espagnol; c'est la condamnation du trop savant pezwarez, et des applications françaises plus ou moins approchées de l'idéal pédantesque : « On écrit quadragésime, ou au moins quarresme, et on prononce carême ».

28. L'italien garde fidèlement les dix premiers nombres ordinaux du latin; il s'est rencontré avec le celtique ancien, en unifiant les articulations *pt* et *ct* dans *settimo*, *ottavo*; il n'y a d'ailleurs aucun rapport entre les deux faits phonétiques.

L'invasion du suffixe -esimus ne commence qu'à undecimo (et decimoprimo), à qui on a donné un synonyme undicesimo, = onzième; de même quartodecimo et quattordic-esimo = bret. pevarzeg(vet), etc.

Le gaulois présente ici des remaniements originaux. On peut regarder sextam-etos, decam-etos comme dérivés des nombres cardinaux, avec un suffixe tiré lui-même de pinpe-tos, cf. πεμπέ-δουλα quintefeuille (bret. pempdelienn, gall. pumdalen, Gloss. 470), et tri-tos, grec τοίτος, etc. Oxtumetos a au moins un m analogique; naum-etos l'a peut-être imité, on attendrait *nauam-etos.

29. Le v. irl. avait aenmad... fichit vingt et unième, le gall. rnuet, auj. unfed ar-ugain, ce qui rappelle le français. Hin-

gant nie implicitement un dérivé semblable en breton, Gram. 52; mais Le Fèvre avait donné seulement unaned voar n'uguent p. 28; selon M. Le Clerc, p. 48, 49, on dit unanvet war-n-ugent, etc.; M. Vallée, La langue bret. en 40 leçons, 7° éd. 1926, p. 134, 135, donne unanvet war-nugent, etc., en préférant kenta devant un substantif.

30. Aux autres dérivés comme le pl. unanou et le diminutif unanik cités Gloss., 733, il faut ajouter le fém. : unañn hag unañnes (il y avait une fois) un homme et une femme, dans « un récit populaire très fantaisiste, en rimes riches », à Lanrodec, De l'urgence 8.

Il y a même un superlatif, moy. bret. eintaff, veuf, mod. $inta\bar{n}v$ et $inta\bar{n}$, v. irl. ointam célibataire, littéralement « tout à fait seul », du vieux celt. *oinos un (comme en vieux latin, plus tard $\bar{u}nus$), v. irl. oin, bret. un.

31. Le « premier » (Atl. 115) revient toujours à kentañ, moy. bret. quentaff, de *cintam, superlatif aussi, comme dans beaucoup de langues. A Batz er géteñ se distingue par sa mutation de k en g, qui est proprement celle du féminin (on dit de même en drieik, le ou la 3°, er biareik, le ou la 4°); et par le changement de $a\bar{n}$ en $e\bar{n}$.

L'abus de la mutation féminine dans les nombres ordinaux masculins est très répandu; les grammairiens (sauf exceptions, comme le P. Maunoir, Le Fèvre, Le Gonidec) se contentent trop souvent de le mentionner, mais l'usage régulier existe encore (comme en fait foi l'Allas), et ne saurait être trop recommandé par les amis éclairés de la langue.

De façon générale, les mutations sont très mal observées à Batz; le renforcement y a même complètement disparu, sauf dans piamp plen, dix sous (de pemp blank), assimilation comparable à celle du moy. bret. pempes (traduit « cicuta », Cathol.), mod. lousaoüenn ar pemp-bis ciguë, ar bempès, quintefeuille, Grég., pempis « herbe, dont la racine est du poison », la bayia des Grecs, Pelletier; gall. pumbys, quintefeuille; tréc. më fempis, mes cinq doigts, ma main. Pelletier hésite entre l'explication de pempis, par « cinq pois » ou « cinq doigts »; Henry regarde pempiz comme un dérivé. La

petité botanique galloise qui suit le Dictionary de Thomas Jones, 3° éd., 1826, rend « cinque-foil » llysiau'r pumlys, pumnalen; il y a peut-être erreur, la 3° édit. d'Owen Pugh, Denbigt 1873, donne pumbys « the common cuinquefoil »: sinon, c'est un remaniement du mot d'après -lys, plante. On a fait pis en vendômois : en a changé quintefeuille en quinze feuilles! (Rolland, Flore popul., V, 212).

32. Pourquoi la consonne finale de eintaff subsiste-t-elle encore dans intañv, à côté de intañ (celui-ci donné comme van. par Grégoire), tandis que celle de quentaff est tombée partout, même à Batz, où l'on a gardé celle de claff malade, scaff léger: kleñf, skeñf, tréc. klañ(v), skañ(v), et même celle de eneff âme, eneif, cf. Gloss., 440? Pour la chute (plus ou moins complète) des consonnes finales, il faut tenir compte des cas où elles ne sont plus finales, par suite de dérivations: celle de eintaff était appuyée par le fém. eyntaues, auj. intañvez, à Batz eteñveis, et le nom abstrait intânvelez, viduité, veuvage Maunoir, intañvaëlez, Grégoire, etc.; de même pour scaffaelez, légèreté, Gloss., 600, claffhat, tomber malade, 105, etc.; cet appui manquait aux autres superlatifs, sauf henaff et nessaff (cf. Gloss., 317), qui ont été entraînés par le courant.

Mais un débris des finales comme *kentañf subsiste à Batz, je crois, dans le v de vol tout, qui s'explique par les expressions telles que *de géteñv-ol tout d'abord, que l'on coupa instinctivement en *de géteñ-vol, lorsqu'on ne disait plus que *de géteñ d'abord (ceci même semble avoir disparu, on a pris au français dabôrt, tout de suite, Atl. 171). On lit da quentaf oll. Grand Mystère de Jésus, 70, da guentá oll Grégoire (cf. van. de getañ rah, tréc. dë géntañ tout); d'an hirrà oll, tout au plus, etc. Gloss., 451. La ressemblance avec l'anglais whole est fortuite, ce w est d'ailleurs purement graphique, et récent.

33. Le changement de an et an en en en est fréquent en ce dialecte : pebunen uten, chacun pour soi; er géten hag hentrehen le 51°; kend ha unen ha do-uigenn 141; Uerenn, Guérande, Nenneit, Nantes, etc. (Et., 10, 11). La phonétique

a eu ici des répercussions sur la morphologie : le rapport de dant dent au plur. dent n'étant plus possible, a été remplacé par celui de $de\bar{n}$ à $de\bar{n}d\acute{e}o$; de même à $se\bar{n}t$ saint, pour sant, on a forgé les nouveaux pluriels $se\bar{n}t\acute{e}o$ et $se\bar{n}teit$. La confusion de $gele\bar{n}$, je peux (de $-a\tilde{n}$) et je pourrai (de $-i\bar{n}$) a pu contribuer aussi à la victoire presque complète de la conjugaison impersonnelle (me gel, me gelou).

Cependant le son $a\bar{n}$ est resté quelquefois : $a\bar{n}koar'h$, oublier; il s'est même introduit dans certains mots : anndraf, connaître, il connaît Et. 17, Atl. 11, de *andaf, *annaf, aznav-, cf. moy. bret. aznauezo et annauezo, il connaîtra; aznauoe, il connut, cornique annabow, gall. adnabu. A côté du part. aznauezet connu, il y avait un adj. et adv. haznat bien connu, facile à connaître, évident, manifeste; évidemment, publiquement. V. Henry, dit, v. anat : « m. br. aznat et haznat (avec aspiration illégitime) ». C'est un anachronisme, comme il y en a trop dans cet utile Lexique, cf. Rev. Critique, 17 sept. 1900, p. 219; je ne vois pas aznat avant le P. Maunoir, qui l'a rendu par « euident » à son ordre alphabétique, après avoir traduit « euident » anat, p. 54. L'association des deux mots était fort naturelle, et s'est faite de diverses façons. Grégoire donne aznaout aznad « connoître clairement »; en van. Châl, renvoie de hanaouein à anaouein, je n'ai noté dans son Dict. ms. que des formes sans h, tandis que Cillart n'a que les autres : hanaouein, hanau connaître, etc., d'après hanatt « connoissable ». Le léon, moderne montre aned évident Gloss. 315, mais ce dialecte supprime d'ordinaire les aspirations; en Tréguier la distinction est nette entre anaout, anveout et haenat (où la diphtongue garde une trace de l'ancien z, cf. baelan, genêt de bazlan, etc.), hañeges, connaissance paraît être une combinaison de anoudéges avec haenat. L'Atlas (11) montre l'aspiration pour anaout, dans une douzaine de localités; cf. l'inf. hanaou, Rev. Celt. XX, 64, 73. La 1^{re} syll. de haznat rimant le plus souvent en an- (cf. le Mirouer de la Mort, v. 63, 1271), on peut attribuer à l'action de ce mot l'aspiration constante de hanu, hano, nom, à Batz henf (« été se dit hen, avec l'art. en nen, er nen). Le sens intensif de haznat, comme sa forme, témoigne au moins d'une influence du préfixe he- (Gloss. 309, 315); cf. gall. hynod notable.

Pour le d de *andaf, on pense à endeivr, endevrek fumier, van. andaiurec, engrais, Ch. ms., parent de l'angl. manure, fumier, fumer, et du v. franç. manouvrage, labour, culture; mais il faut tenir compte du fr. main-d'œuvre, cf. Gloss. 12.

Il est curieux que ce dialecte ait gardé $a\bar{n}$ dans le verbe tiré de l'adj. qui en vieux bret. était hamal et hemel semblable, et où les autres bretons ont $a\bar{n}$ et $e\bar{n}$: $ha\bar{n}$ $he\bar{n}$ $ha\bar{n}val$ $dia\bar{n}n$ d'hoc'h, il vous ressemble beaucoup (litt. tout droit).

L'Atlas ne donne pour Batz que $a\bar{n}$ il (était) 55; $na\bar{n}$ ils (étaient) 55; on (était) 77, on (sera) 78; il (sera), ils (seront) 58. Bureau écrit $ha\bar{n}$ il (avec élision k'ha \bar{n} qu'il); n-ha \bar{n} , id., après ma que; ne, n-hen et dan ils (Et., 18, 24, 26, 27, cf. à Sarzeau (in)d a zou, ils sont, Rev. Celt., III, 57). Hañ est aussi impersonnel : hañ ga de reñ glao, il va faire de la pluie, etc., Et. 26, 34. Il y a encore chan on: ma chan kerehet, si on marchait; de uchañ, ur cheñt, ur hricheñt, un chrétien, une personne (Et. 36, Gloss. 326), cf. tréc. 'n én, on, atténuation de eun dén, un homme, Gloss., 151. Cillart donne cricheine et crichan, chrétien; mais après avoir traduit « chrétienne » crichinéss, il ajoute : « Crichannéss, comme Crichan, ne se disent que par mépris ». Le P. Grégoire donne, Gram. 73 nep christen, ur c'hristen, ou christen, van. crichan (je n'ai vu) aucun, personne, pas un chrétien. C'est ce mot, réduit à l'état de pronom indéfini, chan, qui supplée aux anciennes formes passives, dont il ne reste plus qu'une trace possible dans me ueir, me uer, je sais, devenu le radical d'un verbe, Et., 25. La même tendance violente aux morphèmes analytiques a causé une autre perte importante, à l'actif même : celle du passé défini ou « passé simple » (Et., 26).

La forme $dide\bar{n}$ sous moi, Atl. 159, qui coïncide avec le simple $dide\bar{n}$ sous, est peut-être une méprise, amenée par le contexte (inconnu) de la phrase demandée; sinon, c'est une simplification de *dide\bar{n} de\bar{n}, en dessous de moi. Bureau

donne diden me, qui concorde avec les autres personnes : diden he, diden heon, d. ni, d. hui, d. henn, etc. (cf. Et., 21).

34. Des trois genres du v. celtique *oinos, *oinā, *oinon, le breton n'a gardé que les deux premiers; et il les distingue seulement par l'effet que leur ancienne finale produit, selon qu'elle est consonne ou voyelle, sur certaines consonnes initiales, dites muables: *oinos tarvos, un seul taureau, est devenu un tarv, eun taro, mais *oinā toutā, une nation est un dud, eun dud, une foule (léon. et van.). C'est comme si l'on disait en franç. *la vête de illa bestia, comme avoir, de habēre. Bien qu'il y ait des exemples contraires, on écrivait ordinairement en moy, bret. un tut, etc.; c'est surtout contre ces sortes d'inexactitudes que le P. Maunoir a protesté et réagi, déclarant qu'il faut écrire comme on prononce, en suivant les progrès accomplis alors par l'orthographe francaise. Celle-ci est, depuis, restée bien arriérée. Nous ne disons pas *se gonsoler, comme segonder, mais nous écrivons seconder (malgré aigu à côté de acuité), comme les anciens Bretons avant le Fiat lux du P. Maunoir. La Fontaine écrivait cicogne; comment prononçait-il?

35. Cet outil scientifique pour explorer nos antiquités nationales doit être manié avec précaution, naturellement. Phonétiques par leur origine, les mutations néo-celtiques ont passé à l'état de procédé grammatical, l'analogie les a étendues à des cas semblables seulement au point de vue de la langue récente, et elles sont exposées à subir, à leur tour, l'effet d'une phonétique nouvelle.

Ainsi *mammā matā bonne mère est devenu phonétiquement mamm vat, mais *tata matos bon père est tad mat, tout nom masculin étant traité comme s'il appartenait à la catégorie la plus nombreuse, en os. C'est ainsi qu'en vieux français on a généralisé l's des nominatifs singuliers en us.

Les correspondants du lat. frāter (v. irl. brāthir) et soror (v. irl. siur et fiur, de *svesōr) avaient la même finale; cela n'empêche pas de dire breur mat, c'hoar vat; comme en français homme fort (de fortis), et femme forte (qui supposerait *forta).

Enfin *toutā caletā, nation dure, a donné tut calet, tud kalet, race forte, gars solides, parce que le breton évite les sons doux, g, b, d, après toute consonne finale autre que les liquides l, m, n, r. Cette restriction importante atténue les inconvénients de ce système de déformations machinales des sons, et permet de distinguer, par exemple, $eur\ vrec'h\ déo$, un bras droit, de $eur\ vrec'h\ téo$, un gros bras (Hingant, p. 45, 46, etc.).

36. Le nombre « un » peut se sous-entendre dans les cas comme Pet vloaz oc'h? — Bloaz ha tregont. Quel âge avezvous? (litt. combien d'années êtes-vous?) — Trente et un ans (litt. « an et trente ») Vallée, op. laud. 139. Mais on trouve Doctrin an christenien, Morlaix 1622: pan vizy un bloaz voar miguent (lisez nuguent), quand tu auras vingt ans, van. ur blai ar-n' uguentt l'A. (Le Fureteur Bret. III, 14, p. 54, 17, p. 203-205); cf. abars bloas amàn avant un an d'ici, Rev. Celt. XI, 95, et plus haut, § 17. Sur plusieurs questions relatives à unan et un, voir Rev. Celt. XXXII, 288, 289; M 2874; Pedersen II, 126; Atlas 113.

III. — Breton ancien.

37. Dans l'édition posthume qu'il a donnée (Paris, 1752) du Dict. de la langue bret... avec l'étymologie de plusieurs mots des autres langues, par Dom Louis Le Pelletier, bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, son confrère D. Charles Taillandier, p. 2 de l'Epître aux Etats de Bretagne, appelle cette langue « la plus ancienne peut-être de celles que l'on parle aujourd'hui dans l'univers ». Elle ne mérite pas « cet excès d'honneur »; mais le tableau qu'il trace dans la Préface, pp. viil et ix, de la même langue et de sa littérature, est moins flatteur, et si peu exact, qu'il convient de la défendre contre « cette indignité ».

« La Langue Bretonne », dit-il, « telle qu'on la parle aujourd'hui, n'est pas fort abondante. Les termes d'Arts, de Science, de Commerce, de Politique et de la plûpart des Métiers lui sont inconnus. Renfermée dans les campagnes.

elle ne met en œuvre que les termes de la maison rustique. et ceux qui servent à donner les notions les plus communes de la vie civile ». — Cette critique retombe moins sur la langue que sur les Bretons instruits qui dédaignent de s'en servir, ou qui le font avec négligence, comme D. Le Pelletier l'a plusieurs fois reproché au clergé. Une nomenclature scientifique ne peut se trouver qu'en germe dans un idiome populaire, sur les matières qui ne sont pas d'un usage courant; mais le breton est au moins aussi apte que le français à fournir à l'homme de métier, pour chaque idée dont il a besoin, un mot exact, souvent expressif et pittoresque. Seulement il pâtit ici encore, de la sotte nonchalance des lettrés, qui ne font rien pour connaître et apprendre à tous, ces ressources d'expression éparpillées dans de trop nombreuses variétés parlées, et pour aider à choisir judicieusement dans leur production, parfois exubérante, le critique le reconnaît lui-même:

« Il est vrai qu'elle paroît riche en synonîmes : l'on trouve quelquefois cinq ou six mots pour exprimer la même chose; mais si l'on y regarde de bien près, ces richesses ne sont qu'empruntées. Ce ne sont bien souvent que des mots François ou Latins accommodés au goût, au génie et à la prononciation Bretonne. Ces termes ne sont pas originairement Celtiques; ils ne sont Bretons que par adoption, et loin d'enrichir la Langue, ils ne servent qu'à corrompre et altérer sa simplicité. Il me seroit facile de mettre ici sous les yeux du Lecteur une liste de ces mots intrus et faux Bretons; mais il n'y a qu'à consulter le Dictionnaire du Pere Grégoire, l'on trouvera à l'ouverture du livre la preuve de ce que j'avance ». - Ceci montre que les lacunes du vocabulaire breton, quand elles sont senties, peuvent être comblées, non seulement par des formations nouvelles, parfois très naturelles et faciles en breton, mais aussi par l'admission d'éléments extérieurs plus ou moins assimilés aux autres et nationalisés. N'est-ce pas aussi le cas du français, où les savants et les littérateurs mettent tant de latin et de grec, sans parler des emprunts aux langues modernes? Et que deviendrait l'anglais, si au nom du même principe on voulait lui enlever tout ce qu'il

n'a pas hérité de son vieux fonds saxon? Il n'a même pas, pour suppléer second, un mot formé d'éléments nationaux, comme l'allemand der zweite. Le breton possède plus de deux douzaines d'expressions pour l' « automne », et il emploie fort peu ce mot français (cf. Gloss., 559, etc.); tandis que l'anglais n'en a pas d'autre (autumn).

Pratiquement, la servante des Femmes savantes a raison : l'étymologie d'un mot est indifférente à celui qui l'emploie, et même au linguiste décrivant l'état d'un idiome à un moment donné (cf. Rev. Celt., XXXVIII, 350). Cependant l'indifférence en pareille matière a des limites, même chez le peuple; tous les Bretons n'en sont pas au même point que ce paysan qui renseignait ainsi M. Psichari : « Bonjour se dit en breton comme en français » (1). Il y a aussi des puristes à rebours, qui comme l'a constaté Luzel, emploient de préférence des mots français, trouvant cela plus distenget. On en a cité plusieurs fois des exemples dans le théâtre breton; en voici un en un autre genre (le genre « troubadour »): Y.-M. Thomas, Chansonio, Lannion, 1870 (avec son portrait par Yan d'Argent) a, p. 7, cette strophe dans une pièce composée, d'ailleurs, ewit esad dousad ar rimo brezonek (pour essayer d'adoucir les rimes bretonnes); j'ajoute les traductions strictement nécessaires : Vel eun (comme une) drompill bruillant, C'houri (hennit) eur c'hoursier: Vel eun astr eklatant, E vrill eur bouklier, Chang enn mizilour koant (qui change en joli miroir), Kristal pur ar rivier.

Théoriquement, encore faut-il que celui qui fait de l' « étymologie », science du sens propre des mots, de leur origine
et de leur histoire, soit assez instruit et assez judicieux pour
s'inspirer utilement de l'étymologie même de ce nom : ἔτυμον
λέγε « dis le vrai », littéralement « ce qui est ». «Dire la
chose qui n'est pas », suivant l'euphémisme des chevaux

⁽¹⁾ On lit bon tour, v. 1289 de sainte Nonne, cf. aussi Gloss., 74; mais de(z) mat deoch est attesté depuis le XVe siècle comme expression courante (Rev. Celt., XXXII, 285; XXXV, 485-488; Mirouer, Préface, § 28; cf. demád d'ac'h-c'hui. Luzel-Le Braz; Soniou Breiz-Izel; II; dematid, Ch. Le Goffic, L'illustre Bobinet, 75, etc.).

pensants de *Gulliver*, c'est, au contraire, de la *pseudologie*. Ulysse en fit autant :

'Ίσχε ψεύδεα πολλά λέγων έτύμοισιν όμοια,

vers de l'Odyssée (xix, 203) dont une version modernisante serait : « Il débitait des faussetés spécieuses, faisant l'effet d'étymologies ».

Il n'est pas toujours facile de savoir si la ressemblance d'un mot breton avec le français ou le latin correspondant est, entièrement ou en partie, due au hasard, comme dans (eur) wa, qui n'a rien de commun — que le son et le sens - avec (une) oie; eat, qu'il aille; eant, qu'ils aillent, où les désinences seules sont apparentées au latin; ou bien à l'origine commune des deux langues, comme dans kant, cent, ou bien à un emprunt fait par le breton, soit au latin : koar, cire, de cēra (avec la prononciation antique du c), soit au trançais, ancien ou moderne. Une autre explication se présentait encore aux premiers historiens de l'armoricain : ils trouvaient tout naturel que celui-ci fût la source du latin! Il y a, à la Bibliothèque Nationale, un exemplaire du Dictionnaire du P. Grégoire qu'un ancien possesseur a criblé de notes critiques où, suivant l'idée de D. Taillandier, il signale beaucoup de mots bretons empruntés, et raille la superbe assurance de l'auteur déclarant, p. 118 : « La langue Bretonne n'est pas une langue composée comme la Françoise, l'Angloise, etc., mais une mere-langue, qui a la plûpart de ses mots de son propre fond ». Mais il lui arrive d'aller trop loin en ce sens comme, chez Lessing, les geais épluchant les fausses plumes de leur confrère; il regarde comme empruntés des mots légitimement bretons sortis, comme leurs synonymes latins, de l'italo-celtique, ou du plus antique indoeuropéen. A Le Braz a fait un peu de même, Le thédtre celtique, 421. Le directeur de la Pensée bretonne, qui ne pense pas grand bien du breton, va jusqu'à lui refuser la propriété du mot Doue - sans réfuter mon étude Sur le mot « dieu » en breton, Mâcon, 1906 (Extrait des Mélanges d'Arbois de Jubainville), bien entendu!

Il y a aussi des mots mixtes, des demi-emprunts, des

influences plus ou moins intenses, de sens ou de forme, exercées par un idiome sur l'autre (1). Tout cela doit rendre prudents les linguistes, et les grammairiens ou écrivains puristes. Le Dictionnaire de Le Gonidec (1^{re} éd., Angoulême, 1821) avait été, dans ces sortes d'athétèses, tantôt trop indulgent, tantôt trop sévère, faute de critérium scientifique. Ainsi il révoque en doute la celticité de dant, et ne voit pas que koan, souper, vient du latin cēna; koant, joli, de l'ancien français coint; aloubi, usurper, de loup (cf. Mémoires Soc. ling., XII, 436), etc.

38. D. Taillandier continue: « Au reste, il n'est pas surprenant que cette Langue soit aujourd'hui si peu abondante, il ne nous en reste presque aucun monument par écrit. Le plus ancien qu'ait trouvé Dom Pelletier est un manuscrit de l'année 1450, qui est un recueil de prédictions d'un prétendu Prophète nommé Gwinglaff ». Il ajoute: « la vie de S. Gwenolé... en vers », « un petit Drame... la prise de Jérusalem par l'Empereur Tite », et « un espéce de Dictionnaire des Cas de Conscience. Telles sont les richesses littéraires des Bretons: l'on jugera par cette énumération que les Bibliothèques de ceux qui ne parlent pas d'autre Langue que le Bas-Breton, ne sont pas fort nombreuses. Ce qu'il y a d'étonnant, c'est qu'on ne trouve pas un seul Acte écrit en Bas-Breton.

» Il paroît que les Bretons d'Angleterre sont plus riches en ce genre : ils ont au moins traduit en leur Langue les livres sacrés ».

— Bel exemple de ce qui est tout le contraire d'un « travail de bénédictin », c'est-à-dire consciencieux et fouillé, évitant autant que possible les énumérations incomplètes, cause classique de tant de sophismes! Le Dictionnaire ainsi préfacé cite plus du double d'ouvrages bretons antérieurs : les Amourettes du Vieillard, la Passion, des Dialogues, des Caté-

⁽¹⁾ Ainsi le bret. azeult étudié dans mon article des Mél. Loth, § 7, peut venir de adorare, mêlé à un celtique *az-yeult, comparable à $\zeta \eta \lambda o \zeta$: Schuchardt admet aussi l'influence de idolare, d'où gall. eiddolt, idolâtrer (Literaturblatt f. germ. und rom. Philologie, 1893, Nr. 3). La remarque qu'il cite de Troude à ce sujet est inexacte: le P. Grégoire donne azeult ar gûtr Doûe, ce qui n'est pas un culte idolâtrique.

chismes. des Dictionnaires. Et le livre du P. Grégoire, qui venait d'être allégué à un autre point de vue, présente aux deux dernières pages de sa Préface, une copieuse bibliographie, terminée par cette mention : « Tous les livres Bretons, tant anciens que nouveaux, qui sont venus à ma connoissance ». On a découvert et publié depuis d'autres anciens documents, manuscrits et imprimés, en vers et en prose, non mentionnés par lui, comme la Vie de sainte Nonne et celle de sainte Catherine. Ses descriptions bibliographiques sont parfois trop sommaires, et partiellement inexactes; mais, dans leur ensemble, elles réfutaient victorieusement d'avance l'assertion dénigrante de Taillandier.

Il avait aussi un sentiment plus exact des richesses du celtique armoricain, quand il ajoutait : « Toutes ces précautions n'empêchent pas que je n'ignore une infinité de mots bretons : mais quelque savant dans la Langue qui voudra se donner la peine de joindre ce qu'il sait à ce qu'il trouvera ici digeré, sera en état de faire un autre Dictionnaire beaucoup plus ample, plus recherché et plus utile au Public ». Parmi ces mots et expressions qui avaient échappé aux investigations du savant capucin, il y en a qui ont péri; d'autres ont été recueillis; beaucoup sans doute restent à découvrir et à mettre à la disposition des Bretons eux-mêmes. trop divisés dans leur langage, et souvent trop peu curieux de ce qui n'est pas le parler de leur village. Dans tout cela il doit y avoir du celtique et du roman; du bon, du médiocre et du mauvais, au point de vue pratique comme au point de vue littéraire; mais pour le linguiste rien n'est indifférent, ni dans les patois vivants, ni dans les textes anciens, du style le plus négligé et le plus barbare.

39. Quant à l'absence du breton dans des actes officiels ou privés, elle n'est pas absolue. Une pièce de vers dans cette langue, trop flatteusement aussi appelée « le vray langaige de Troye », figura sur « un grand tableau... en lettres d'or » au-devant du « Manoir Episcopal », lors de l'entrée du duc François III dans la ville de Rennes, sa capitale, en 1532; on peut la lire (complète, sauf un vers qu'il a fallu

reconstituer par conjecture), dans la Revue de Bretagne, octobre 1912. En prose, M. le marquis de l'Estourbeillon a vu l'acte de mariage d'un Digouris, rédigé au XV° siècle, en latin, en français et en breton; il était aux archives de Quimper, dont le conservateur était alors Le Men, et a disparu depuis. Une perte si regrettable fait mieux sentir encore combien il importe de publier tout ce qu'on peut sauver de ces vieux documents.

IV. — Vers bretons.

40. Après avoir dit qu'il a sous les yeux une grammaire galloise de 1592 qui « donne... une idée de la poësie et des différentes espéces de poëmes usités alors dans le pays de Galles », Dom Taillandier ajoute : « C'est apparemment dans les rochers de cette Province que se sont refugiés les anciens Bardes Gaulois; car nous ne voyons pas que nos Bretons Armoricains ayent cultivé la poësie, et la Langue telle qu'ils la parlent ne paroît pas pouvoir se plier à la mesure, à la douceur et à l'harmonie des vers ». Nous voilà loin de la devise de l'Hermine, de poétique mémoire : « Bretaigne est Poësie! » Comment l'auteur d'une pareille énormité n'a-t-il pas réfléchi, d'abord, que sur les quatre anciens textes qu'il venait de citer, il y en a trois en vers; et puis, que dans le livre qu'il éditait, le mot barz est traduit «... celui qui fait mêtier de chanter publiquement et aux assemblées, et d'v déclamer des vers et qui par là gagne sa vie »?

Même dans le « vieux Casuiste », c'est-à-dire le Confessional d'Euzen Gueguen, cf. Mél. Loth, 371, 372, il y a des vers d'un, ami de l'auteur; c'est le plus ancien exemple d'un acrostiche breton. Je les reproduis ici, en les numérotant, et en indiquant pour le premier seulement leur disposition typographique (initiales majuscules renversées; texte italique).

(P. 36):

Avertissamant d'an Avtevr composet var e hanu, Eguit Reiff dezaff couraig da laquat è leffr en Goulou : Rac Gouzout à Graff en mat dré experiance, ez profito è bras da pep quir Christen.

rouzen eguit nep brut, da couraig na coll quet, Ves an ré à so gant an Azrouant associet, Zeuen vezy varnezo victorius meurbet, En em goarnis ho enep ves à corff Saluer an beth,

5. Na dougy quet, na quen nebeut ho souldardet, Gant da pazron Sant Euzen ez vezy sicouret. Vnan entré an Azrouantet, hanuet leuiatan, En em vant, dré compsou è sequel, ez gray dit cals à poan, Gant Mamon ez eo de-ja, concluet an tra-man:

(P. 37):

- 10. Ves à fauoryou Asmodée, hac à Belzebuth è querent En deueus feizyance bras, ez hægio da holl dent, Né galler gouzout hoaz, petra da ober à entent. Balbarith hac è compaignun Beélphegor, è conseill à so. Eual ma concluent an faczon da vengiff, executet vezo.
- 15. Lauaret à græont traezou bras eguit da ruynaff,
 Laqua euez en mat Astaroth ho assisto.
 Eual-sé ez pep manyer, en ho assamblé arraiget :
 Caffet ganto eo ez heus y meurbet endommaiget.
 Iuez ez leueront pep vnan en è guis
- 20. Na cessomp de affligeaff, ma n'en deuzr chaing è antreprins, Dré tribulationou, hac oz drouc comps à nezaff d'an bedis, Izom bras hon eus oll dé ampech è pep guis Gant è doctrin è gray d'omp coll an holl breiz Iselis,
- 24. Nen deo chomet nemeur, hep ober d'omp spont ha languis.

 M. R. B. da seruiger bepret.

On peut traduire ainsi littéralement : Avertissement à l'auteur, composé sur son nom pour l'encourager à mettre au jour son livre : car je sais bien par expérience qu'il profitera grandement à tout vrai chrétien.

Yves, ne perds pas courage, pour aucune rumeur De ceux qui sont associés avec le Démon: Sûrement, tu seras d'eux tout à fait vainqueur. Munis-toi contre eux du corps du Sauveur du monde; Ne les crains pas, ni non plus leurs soldats; Par ton patron saint Yves tu seras secouru. L'un des démons, appelé Léviathan.

Se vante, par les paroles de sa séquelle, qu'il te lera beaucoup de Avec Mammon ceci est déjà conclu: [peine: Grace aux faveurs d'Asmodée et de Belzébuth ses amis, Il a grande confiance qu'il ébranlera toutes tes dents : On ne peut savoir encore ce qu'entendent faire Balbarith et son compagnon Belphégor, qui est son conseil; Comme ils décideront de la façon de se venger, ce sera exécuté. Ils disent des choses graves pour te ruiner; Prends bien garde, Astaroth les assistera. Ainsi de toute manière, dans leur assemblée furieuse Ils trouvent que tu leur as fait beaucoup de dommage. Ils disent aussi, chacun à sa façon : Ne cessons de l'affliger, s'il ne veut renoncer à son entreprise, Par des tribulations, et en disant du mal de lui aux humains. Nous avons grand besoin, tous, de l'empêcher de toute façon Qu'avec sa doctrine il ne nous fasse perdre tous les Bas-Bretons; Il n'en est guère resté, qui ne nous fasse peur et misère.

M. R. B., ton serviteur toujours.

La suite des initiales signifie : Yves Gueguen, prêtre indigne; ce qui donne lieu aux vers suivants :

- 25. Vnan ves da mignonet endeues ma noaset, Rac ma out Gueneff Bellec indign hanuet, Lauaret em eus dezaff, n'en dezuoé nep subget,
- 28. Rac maz quæfez an tra-sé dit convenabl meurbet.

C'est-à-dire:

Un de tes amis m'a réprimandé Parce que tu es appelé par moi prêtre indigne; Je lui ai dit, qu'il n'y avait aucun sujet (de blâme), Parce que tu trouvais cela très convenable à toi.

Enfin, après l'Errata, on lit, p. 39:

- 29. LEnner deuot, dan Imprimer, nep faut n'a roet,
- 30. Rac certen eues è queffren, fazy n'en d'eus quet, An holl fazyou, d'an Auteur tamallet. Rac dre è goalleguez, è ynt oll arriuet Dign eo yuez da bezaff escuset
- 34. Dré n'an deo quet, en heuelep traezou verset.

Lecteur dévot, à l'imprimeur ne donnez aucun blame. Car certainement de sa part il n'y a pas de faute; Toutes les fautes, reprochez-les à l'auteur, Car par sa négligence elles ont toutes eu lieu; Il mérite aussi d'être excusé, Parce qu'il n'est pas versé en pareilles matières.

Dans ces vers on fait parler l'auteur; mais à la p. 36, il semble s'en défendre d'avance : « Me hoz ped da crediff parfet pennaus em eus laquæt an leffric-man oll è pros, rac né goun quet ober na carmou na rymou ». Je vous prie de bien croire que j'ai mis ce petit livre tout en prose, car je ne sais faire ni vers, ni rimes (cf. carm, m. pl. ou poème; vers; carmèr, pl. -éryen, versificateur, carmérez, versification, carmi, versifier, Grég.; voir le Fureteur Bret., III, 15, p. 102, 103).

Son ami n'était pas fort non plus dans cet art; il ne s'est guère préoccupé de rythme ni de césure, ni d'autre chose que de la lettre initiale, et de la rime finale. Nulle part on ne voit qu'il ait cherché ces rimes intérieures qui faisaient l'ornement obligé de la versification soignée, en moyen breton, cf. ma brochure L'ancien vers breton, Paris, 1912, p. 6, où est donné comme exemple « Na vezet goac na diactiff », Ne soyez mous ni paresseux (1). Ce modernisme de la forme poétique fait contraste avec la langue de tout l'ouvrage, qui est plutôt archaïque, et fidéle aux traditions écrites du moyen breton.

L'idée générale a dû être suggérée par ces diableries familières à l'ancien théâtre breton; cf. mon édition du Mystère de sainte Barbe, 1888 p. 6-8, où figurent également Astaroth, Belzebuth, et Berit (Haberit dans sainte Nonne, v. 787). Le Dictionnaire étymologique qui suit cette édition cite Leuiatan « prince des démons », d'après le Catholicon breton-françaislatin (XV°-XVI° s.); il a un rôle dans la Vie de l'Antéchrist, mystère dont on n'a pas de manuscrit ancien (A. Le Braz, Le théâtre celtique, p. 300). Asmodée, Beélphegor et Mamon ne se montrent pas dans d'anciens textes dramatiques.

Pour la langue, nous nous bornerons à quelques notes qui montreront l'importance de la versification dans ces questions.

⁽¹⁾ Aux exceptions accidentelles citées p. 15, 16, 11 faut ajouter les quatre derniers vers (sur douze) de la mémorable Poésie officielle de 1532.

- 41. Zeuen, v. 3, eût été écrit comme partout ailleurs par un s initial, sans la règle de l'acrostiche; mais la forme zeven existe en trécorois, et le poète la connaissait sans doute par l'usage.
- 42. V. 7. Azrouantet est un pluriel nouveau; le P. Grégoire n'a que ezrevend, æzrevend, diables; quoiqu'il sache que le sens propre de ce mot est « adversaire », il l'explique par aēzr-houand, aër-oùant, serpent huant; l'étymologie par *nazr-rouant, serpent royal, Le Braz, 318 (d'après d'Arbois de Jubainville, Rev. Celt.), n'est meilleure ni pour la forme, ni pour le sens.
- 43. P. 5, ruynaff, ruiner, a la terminaison ordinaire des infinitifs, mais l'auteur avait pensé à ruyno, ces formes cornouaillaises servaient quelquefois aux rimeurs, cf. *Mirouer*, 1962.
- 44. Antreprins, v. 20, peut être aussi une forme plus commune de *antrepris, que je ne connais pas par ailleurs : les mots avec lesquels elle rime ici n'avaient pas de variante en -ins.
- 45. Le manuscrit même d'une œuvre imprimée peut être d'un intérêt considérable pour la science : c'est le cas de Pelletier, ce que l'édition de D. Taillandier n'aurait jamais fait soupconner. Celle-ci a bien des lacunes fâcheuses; elle ne mentionne ni la grammaire qui précède le Dictionnaire, ni les copies de textes qui le suivent. Le travail préliminaire, où Pelletier a voulu refaire celui du P. Maunoir, est trop souvent faussé par des visées étymologiques; mais on ne saurait trop louer l'idée qu'a eue l'auteur, et l'excellent exemple qu'il a donné, en transcrivant intégralement, avec essai de traduction, deux de ses vieux documents (Gwinclaff et saint Gwenolé), et partiellement les autres, pour y relever, avec leur contexte, les vieux mots qu'il ne savait comment interpréter. Aujourd'hui encore, il y a là bien des problèmes obscurs; nous avons du moins, grâce au labeur consciencieux du premier étymologiste breton, d'importants extraits d'anciens textes qu'on avait lieu de croire à jamais perdus. En

attendant que les Annales de Bretagne et la Bibliothèque bretonne armoricaine donnent à ces précieux débris la publicité qu'ils méritent, voici quelques spécimens des parties inédites du Dictionnaire, qui pourront en montrer l'intérêt, pour l'histoire de la langue bretonne et de sa littérature.

46. J'avais signalé, De l'urgence, § 1, cette remarque du Dictionnaire de Pelletier : « Je trouve Scaff rimant avec Randon, ce qui fait connoître que l'on prononçoit Scaon il y a deux cents ans », et ajouté : « La science celtique sera-t-elle donc réduite, dans 200 ans d'ici, à des conjectures ou à des inductions de ce genre, sur les diverses prononciations d'aujourd'hui? » Les progrès de la science m'ont fait penser, depuis, que les deux mots bretons ne pouvaient rimer ensemble à cette époque, et que le texte vu par Pelletier devait contenir une erreur : scaff légèrement aurait été mis au lieu de don profondément, à un passage où la rime exigeait un mot-cheville, de sens vague et indifférent; scaff et don étant, à ce point de vue, des éléments interchangeables.

Le manuscrit de Pelletier m'a prouvé qu'il y avait en effet une erreur, mais d'autre nature; voici le passage : « Scân ou Scâf Leger... je suis surpris de trouver Scaff rimant avec Randon, en ces vers de la Destruction de Jerusalem lesquels je n'entend pas assez pour les traduire Trompyllou presant a randon | Yy oll dyson ha cleronnou | Hoaryet queffret sonet scaff | loae meur a m'eus oz ho caffou. | Mais voici un endroit de la Vie de saint Gwenolé où il rime avec quentaf... Celui qui rime avec Randon montre que l'on a prononcé Scäon ou Scon, comme quelques-uns le prononcent, ainsi que je l'ai remarqué ci-dessus au mot Scafn Et celui qui rime avec Quentaf fait voir une autre dialecte, par laquelle on prononce Scâf ou scân ».

Les deux premières lignes sont seules répétées à la fin du Dictionnaire, avec une note sur yy, où l'auteur voit avec raison le mot y ou I, eux, elles.

Mais ces vers sont mal coupés, comme il arrive souvent : chaque ligne est, en réalité, un hémistiche; il faut lire :

Trompyllou presant a rand-on yy oll dyson ha cleronn-ou Hoaryet queffret sonet scaff joae meur a m'eus oz ho caff-ou.

(Trompettes à présent, vite, elles toutes sans faute (cf. M. 3595) et clairons, jouez ensemble, sonnez promptement, j'ai grande joie de leur deuil.)

On voit que randon rime en ant- et en -on, et scaff en aff. Pelletier a tiré de son erreur de scansion des conséquences linguistiques erronées; du moins nous avait-il donné le texte, qui permet de vérifier ses dires; on a eu tort de supprimer ce moyen de contrôle.

47. Cette méconnaissance des lois de l'ancienne versification n'a pas seulement des inconvénients pour l'histoire des mots; elle amène aussi de mauvaises lectures et des interprétations fausses. Ainsi dans ce vers de la même tragédie: Myzaff a ya cougant presant da clasq antren, Pelletier remarque: « Autren, octroi, permission, cession, il est en usage », n'ayant pas vu que ant-ren rime aux deux mots en -ant qui précèdent; le sens est : « Je vais donc (cf. goadyza, malheur à toi donc, Gloss. 263), assurément, à présent, chercher à entrer ».

48. M. Le Nestour a fait ressortir, Mél. Loth, 307-314, l'intérêt tout spécial des Amourettes du vieillard, l'unique comédie ancienne qu'on ait citée en breton, et la seule œuvre dramatique composée, au moins en grande partie, en vers de dix syllabes coupés au milieu. On voit, par la note qui précède les extraits de Pelletier, que « ce livret » a été imprimé à Morlaix en l'an 1647. Sa versification témoigne d'une composition plus ancienne, sa langue également; certains modernismes peuvent être expliqués par un remaniement tardif. Voici un exemple :

« Dar se trouve... en cet endroit des Amour. du V. le quel je ne comprend pas bien : et le laisse à traduire aux habiles Bretons.

> Na compsit quet dyff muy he sceurt libot Hubaöt coz briffaöt lerot radoter. Ar Cattel an dar eur mesquer d'ar yod, Liper d'an darbot eur mestr goarloter.

Je ne suis en peine que du premier Dar, le second étant le même que Dan qui suit à savoir la préposition De et l'article ».

Pour moi, c'est le second d'ar qui m'a mis en peine, car il était en moy. bret. dan, et sa rime en ar eût été alors extraordinaire. Un exemple semblable est, dans la même comédie: No poa ty na ker na dimer er bet, vous n'aviez maison ni ville, ni demeure (?) aucune; mais il n'y a pas d'autre contexte. Pour l'autre passage, le remède est facile: transposer deux hémistiches, liper dan darbot devait précéder Un mesquer dan yot. Le sens est: « Ne me parlez pas d'un tel ribaud (?), Gueux (hubot, Gloss., 324), vieux goulu (brifaud, briffeur, Grégoire, cf. Rev. Celt., XVI, 220-224), sot (?), radoteur, La Catherine (cf. Gloss. 425), de l'évier, lécheur du pot cassé, Un mêleur de bouillie, un maître barboteur (?) ».

Par ce spécimen d'un texte d'allure si populaire, « on peut voir de quels mots il enrichit la langue »; nous ne nous occuperons ici que de la versification. Ce quatrain indiquerait des rimes finales croisées, chacune servant de rime interne au vers suivant; disposition voisine de celle qu'adopta J. Cadec, pour une poésie religieuse publiée à Brest en 1651, et où il n'y a pas à corriger les rimes comme « Salver... er croas » (Rev. Celt., XX, 64, cf. L'ancien v. bret., 21). Mais c'est un effet du hasard, comme dans la strophe française citée L'anc. v. bret. 23.

Au mot drouin, nous avons un des fragments plus longs que tous ceux du texte imprimé; j'y relève les rimes internes et finales. « Le valet du vieillard aiant ordre de lui chercher une femme dit à son Maître en forme de serment :

Oll chaçç Sant Malou à bleizy Daoulas, Quement Dogues bras so en Plougastell Ra rai mill bastell eux a m' bouzellou, Mar mancqua Aotraou d'a clasq ar maouez. Scort he va drouhin quer bescq a brinicq.

Cela veut dire : que tous les chiens de S^t Malo et les loups de Daoulas, tant qu'il y a de grands dogues à Plou-

gastell fassent mille morceaux de mes boiaux, si je manque, Monsieur, à chercher la femme. Ma drouine est vuide tant de poisson que de Breniques. »

La fin de cette traduction n'est pas exacte, le sens est : « mon havresac est plat, aussi écourté qu'une patelle »; voir Mirouer, 1346. Peut-être y a-t-il une lacune entre ce vers et le précédent. En tout cas, nous voyons une série de quatre vers où chaque finale correspond, non à une autre finale, mais à la rime intérieure du vers qui suit. Il n'y a pas d'autre exemple connu de cette disposition; mais dans la plupart des fragments de cette pièce qui ont deux vers, le second a ainsi pour rime intérieure la finale du premier. Les rimes finales semblent donc y avoir été exceptionnelles.

Une autre particularité de cet ouvrage, signalée par Pelletier, est de nature orthographique et peut bien provenir de l'éditeur, et non de l'auteur primitif : les mots commençant par e- sont presque tous écrits avec un h : he-. Cela rappelle d'autres fantaisies bizarres ou tyranniques, en sens divers, relatives à l'emploi de la lettre h, tant en breton qu'en français, cf. Mirouer, p. 6 (Préf. § 7, n.). Ceux qui veulent la fourrer partout ont tort, comme ceux qui la proscrivent. Il y a une bonne raison d'écrire très hardi autrement que très ardu : c'est qu'on ne prononce pas de même. Cette raison devrait aussi faire noter des eures autrement que des heurts; mais il y a l'étymologie latine. Nous dépensons ainsi des millions pour paraître plus latins que les Romains d'aujourd'hui - sans nous aviser même d'être logiques, en écrivant havoir! Quant à heureux, déjà nommé, il est en révolte ouverte contre la prononciation et contre l'étymologie : c'est de la pseudologie cacographique.

49. Je transcris intégralement un article de Pelletier ms.; on pourra voir qu'il est bien plus instructif que son correspondant imprimé.

« Cacous, si j'en juge bien, n'a point de signification commune; mais on donne ce nom comme une injure aux tonelliers et aux cordiers, et principalement à ces premiers, contre les quels les Bas-Bretons sont si prévenus et animez,

qu'ils ne vouloient pas les laisser entrer dans les eglises, ni permettre qu'on les enterrât en terre benîte. Ainsi Ils etoient obligez en plusieurs endroits d'avoir des chapelles et des cemetieres en particulier. Il a fallu que le Parlement de Bretagne ait donné un arest en faveur de ces pauvres gens. Cette prevention est fondée sur une tradition fabuleuse et cependant ancienne la quelle porte que ces gens sont des Juifs échapez de la ruine de Jerusalem, aprés que l'Empereur Tite l'eut prise et détruite. Voici ce que j'en trouve dans la Tragedie qui est déjà citée plusieurs fois et le sera encore dans la suite sous le nom de Destruction de Jerusalem.

Ne manas querz certen Nep den a plen eno Na vyse dystruget Ha lazet oar pep tro, Nemet try lestrat Tut a laquat var un dro, Na tyzat, a credaff, Ho peur lazaff eno. Il ne resta pour certain
Nul homme du tout là
Qui ne fût détruit
Et tué en toutes manières
A la réserve de trois charges de
De gens mis ensemble, [navires
Ne pouvant, je croi, parvenir
A les tuer tous là. »

Cette première strophe est un quatrain d'alexandrins monorimes. Le 3° vers est :

Nemet try lestrat tut a laquat var un dro. (Sinon trois vaisseaux pleins de gens qu'on mit ensemble.)

Il est probable que le dernier mot du vers 5 était affo : (on ne put, je crois, achever de les tuer vite). Deux rimes intérieures sont un peu négligées : -et, pep tro; tut, un dro (cf. l'Introduction à Sainte Barbe, p. vII).

Maintenant que la disposition des textes est connue, nous la modifierons, en numérotant les vers réels, supprimant les majuscules des seconds hémistiches, et mettant la traduction à la suite.

5. « Laqueat vyhont oar mor, hep eor na corden; Oz credout ez beuzsent, ha na achapse pen. Unan a teyr a deuz gant he queuz he uzen Cougant dan Ormandy, hep nep sy da dysquen.

Ils furent mis sur mer sans ancre ni cordage. Croiant qu'ils seroient noiez, et qu'il n'echapperoit pas une teste. Un des trois

vient avec tristesse..... Subitement en Normandie, Sans doute pour descendre?

Note marginale à uzen : « Uzen inconnu, si ce n'est pour Yvon, ce qui ne convient pas ici. Davies met us, Paleœ. Sing. usyn, qui se prononce uzen. »

Au vers 6 la rime intérieure semble une simple assonance; malgré la compensation d'une rime secondaire multiple, ha na achapse, on peut penser à une correction achapsent, avec construction un peu dure : « qu'ils n'échapperaient (point : pas une) tête ».

Au vers 7, il devait y avoir an (peut-être écrit ā) teyr. L'auteur ayant fait d'abord lestrat masculin, lui donne ensuite l'autre genre. L'usage actuel est variable : on dit tri lestr, trois vaisseaux, en Léon et en Vannes (c'est aussi le genre du gall. llestr, llestraid), mais teir lestr en Goëlo (région de Guingamp). Cf. Gloss. 364; voir plus haut, § 13. Il faut expliquer a deuz... da dysquen « vint à descendre, à aborder ». Gant he queuz he uzen est peut-être « avec son chagrin et son horreur » (dérivé de euz, Gloss. 226); cela rappelle, d'autre part, queus-, fromage, et usen, lait caillé (Gloss. 552, 734); ce qui semble plus probable; les préoccupations alimentaires tenaient une grande place dans cette tragédie.

"Presant an Ormantet affet, me a cret se,
Ho saffas dren cas man. meur byhan a hane
An eyll a yeaz dan Saosson, oar un dro en bro se
Ha dyu a arrivas. ne deu gaou an dra se.

Alors les Normans, je croi cela, les porterent (ou reçurent) par cette aventure-ci fort peu (loin) de là. L'autre alla aux Anglois, d'une même maniere en ce païs là. Et deux arriverent. Cela n'est pas mensonge. »

Saosson, trop long d'une syllabe, ne rime pas et a été pris du vers 13. Il a pu remplacer tro; Ha était peut-être Ho. Le sens paraît être :

Aussitôt les Normands, je le crois tout à fait, les relevèrent en cette occurrence; (à) très peu (de temps) de là (?) le second navire alla à son tour (?); ensemble dans ce pays tous deux arrivèrent, cela n'est pas mensonge.

13. "A hounez oar pep aux ez saffas an Saosson : Ha goude, a m' avys, yolys dre traysson Ez gounezsont affeat, me cret, bro an Breton. Ne dleont ho caret nepret a coudet don.

De celui la sur chaque..... Reçurent les Anglois : Et apres, à mon avis, Joliment par trahison lls gagnerent en effet, Je croi, le païs du Breton. Ils ne doivent les aimer Jamais de grande affection. »

Note au mot aux : « Aux inconnu ».

Sur ce mot, voir Gloss. 471; Rev. Celt., XIX, 202. On peut traduire:

De ce navire-là, de toute façon, sortirent les Saxons; et ensuite, à mon avis, gaillardement par trahison ils conquirent tout à fait, je le crois, le pays des Bretons. (Ceux-ci) ne doivent les aimer jamais de grand cœur. — On pourrait penser à lire: an bro Breton; mais ce qui suit indique que le mot est pluriel. Cf. les traitements divers de Saus, Sauzon (Gloss., 599).

17. "Me deseu adarre dram le an trede lestr
Ez saffas hevelep an re a gra quebestr,
Ha hynvyr cacousyen. Ne vez certen quen mestr.
Me lavar an tra man, dre maz guelaff an test.

(Je... de rechef, par mon jurement, le troisième navire Porta semblablement ceux qui font des licols Que l'on nomme Cacous. Il n'y a certes tels maîtres. Je dis cela, parceque j'en vois les témoins. »

Note marginale à deseu: « Deseu, inconnu ». On peut traduire

Je pense que de nouveau, par mon serment! du troisième navire sortirent semblablement ceux qui font des licous, Et qu'on nomme eacous. Il n'y a, certes, pas pareil(s) maître(s). Je dis cette chose, parce que j'en vois la preuve.

Le pluriel quebestr n'était pas connu, ni l'autre archaisme hynvyr, on nomme, cf. l'infinitif gall. enwi, Rev. Celt., XI, 474; XIX, 206, 207, etc., ni cacous(yen), à cette époque, cf. Gloss. 90. Le mot test, qui rime imparfaitement en estr (comme dans le Dies iræ: præsta, sequestra, dextra), peut être test, témoin, témoignage, ou test, texte; cela dépend des

conditions, inconnues, où se présente, dans la tragédie, le morceau qui nous renseigne sur ces vieux préjugés populaires en Bretagne. M. le D^r Vincent vient de publier un curieux chapitre d'histoire dans le Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 3° série, t. VII, p. 825-844, sur un sujet voisin : Le Complot de 1320 (v. s.) contre les lépreux et ses répercussions en Poitou. Cf. aussi l'article de M. Chaboceau, La lèpre en Bretagne jadis, dans La Bretagne à Paris, 14 juillet 1928, p. 1 (où il y a des erreurs sur le bret. lor, laour, moy. bret. loffr, lèpre, moderne lovréntez, lèpre, Gloss. 372, 373); Mélusine, X, 162; XI, 206. Voici la fin de l'article de Pelletier :

« Si on ne voit pas de suite ni de liaison en ce récit, ce n'est pas ma faute. J'ai traduit assez fidellement, et même un peu trop à la lettre, à dessein de faire voir le tour de la phrase Bretonne, ce que je n'ai cependant pas toujours observé, de crainte d'être trop obscur. Il n'y a aucune apparence de verité en cette narration toute fabuleuse.

» Ce seroit en vain que l'on chercheroit l'origine de ce nom Cacous dans le grec xaxòs, d'où quelquesuns font venir Caquin et cagous, dont on a fait au païs du Maine et ailleurs Cagousser pour gueuser, mendier. Cagous est le même que Cacous, et ce nom vient, si je ne me trompe de l'ancien François caque, certaine mesure faite de douvelles par les tonelliers, d'où leur vient apparemment ce nom Cacous, pl. Cacousien, et en Haute Bretagne, où le François est le langage commun, Caquin, les caquins. Avant de quiter cet article je ferai trois remarques. 1º Les Bretons croiant que ces tonelliers et cordiers sont Juiss d'origine, se sont imaginé qu'ils sont, tous lepreux, et par cette raison sans fondement ils en ont de l'aversion et ne veulent pas communiquen avec eux, non pas même aprés la mort, au lieu de la sepulture publique. Cette imagination populaire vient peut être de la Loi de Moise mal entendue en ce point : Il est dit Levit, ch. 13. v. 46. que le Lepreux, pendant que sa maladie durera, demeurera separé hors du camp. Il seroit bon de savoir si les Juifs ont fait en France les métiers de tonelier et de cordier, comme ils y ont fait et font encore ailleurs

profession de la friperie, et qui pis est de l'usure. 2º Quand je mets ci dessus Cagous comme un mot François, je ne l'ai entendu nulle part qu'au Mans où il y a une longue rüe à l'extremité d'un des fauxbourgs dont tous les habitans sont appellez par mépris ou derision les Cagous de St Giles. Ce sont là tous pauvres gens dont quelquesuns sont cordiers et tonelliers. Ce nom de St Giles vient d'une maladrerie qui est en cet endroit sous le nom de ce saint. 3º Je croi que ces deux sortes d'ouvriers ont été obligez de s'etablir, ou du moins de travailler aux extremitez des faux bourgs, les uns parce qu'ils font beaucoup de bruit en frapant les cercles sur les douvelles assemblées pour la construction d'un tonneau; les autres parce qu'il leur faut un long espace pour filer leurs cordes ».

L'article imprimé ajoute des fantaisies étymologiques sur caque, cf. Gloss., 90. Dans un ouvrage plein de sages avis aux étymologistes imprudents (Les sources indigènes de l'étymologie française, Paris, 1925, I, 147, 148, cf. II, 95), M. Sainéan explique le mot breton par un emprunt aux patois français: cacot, cacou, cagou (Yonne), caquin (Morvan), noix dont la coque verte est fortement bossuée: « l'écale... est assimilée à une peau dure et rugueuse, d'où la notion de croûte ou lèpre. »

50. Dans L'ancien vers breton (p. 5), je ne pouvais citer de texte armoricain antérieur au milieu du xv siècle; on a trouvé depuis quelques vers de 1350 environ, avec rimes finales et intérieures; cf. Rev. Celt., XXXIV, 241, 243; XXXV, 129, 132.

Les deux sortes de rimes du moyen breton obéissaient aux mêmes lois générales.

1° Ce sont les sons et non les lettres qui doivent concorder, quand la prononciation diffère de l'écriture, comme dans le cas des mutations, cf. Mirouer 84, etc. Un mot a parfois des variantes réelles, et celle qu'avait suivie le poète n'est pas toujours la même qui se présentait à l'esprit du copiste ou de l'imprimeur; ainsi on a vu, § 40, v. 15, ruynaff rimant en o. De même en français il faut lire quelquefois encor

pour ençore; il y a des cas moins communs, qui trompent même des historiens de la versification, cf. ma brochure Sur le langage poétique, 12, etc.

2° Cette concordance des sons n'est pas nécessairement leur identité, elle peut se borner à certaines conformités partielles. Les voyelles sont indifféremment brèves ou longues, atones ou accentuées, graves ou aiguës, simples ou associées en diphtongues; ces nuances se confondent souvent aussi dans l'écriture, et les dialectes modernes ne sont pas toujours d'accord là-dessus. Quant aux consonnes, les fortes ou sourdes p, c (dur), t, f, ch (français), z (dur, gallois th, cf. Gloss. 40, 505, 506) riment avec les faibles ou sonores correspendantes b_i g, d, v, i, z (doux, gall. dd); le z français (s adouci), qui a prévalu depuis, était rare, de même que certains sons mouillés, cf. M 73. Des rapports plus éloignés : spirantes c'h (écrite ch) et f, v; liquides l et r, sont moins fréquents, et plus spéciaux aux rimes intérieures (cf. Gloss. 378; 65, 66; Mélusine X, 276; Rev. Celt. XXI, 141; Poèmes Bretons 65; J. Dunn, La vie de saint Patrice, 1909, p, xxix, etc. (1); de même pour les consonnes accompagnées ou non de r, n, etc., comme au § 49, v. 2, 3, 17-20, cf. M 82. Le son de l'affriquée cc, cz, c, etc., voisin de ts et qui devint plus tard ss, s, ne rime à aucun autre, cf. M 64.

La simple assonance, ou concordance de voyelles suivies de consonnes sans affinité entre elles, ne peut suppléer la rime dans les vers soignés; mais c'est un élément accessoire d'harmonie, et l'on s'en contente à l'occasion, comme dans le Credo du xve siècle, où l'on a voulu faire une version poétique s'écartant le moins possible du prototype latin (voir Rev. Celt., XX, 397-399).

51. La comparaison des vers bretons (et soi-disant troyens (2)) et des vers français qui saluèrent l'entrée du duc François III à Rennes permet de constater deux différences importantes.

⁽¹⁾ On les retrouve dans la métrique galloise; cf. Rev. Critique, 27 janvier 1902, p. 77.

⁽²⁾ Cf. J. LOTH, La fable de l'origine troyenne des Bretons, Romania, XVIII,

La rime intérieure, dans la poésie bretonne soignée, liait la syllabe de la césure avec l'avant-dernière, et souvent aussi avec une autre, du second hémistiche:

Me ha ma groec monet huec a gregaig (Moi et ma femme, sortir avec joie du pays grec.)

Il y a, dans ha ma, une autre rime interne, qui n'était pas obligatoire.

Par contre, cet ornement réglementaire fait défaut aux quatre dernières lignes; l'auteur n'aura pas eu le temps de polir entièrement son œuvre avant de la livrer, à date fixe, pour être gravée en lettres d'or. Que ne l'a-t-on plutôt imprimée! nous aurions aujourd'hui, de ces officiels « vers dorés », autre chose que des copies incomplètes et défectueuses.

Cette absence accidentelle de rime intérieure va-t-elle réaliser l'unité des deux versifications ? Non : car le type breton est toujours :

> Pere a comps a Troye guyr langaig (Qui parlent le vrai langage de Troie)

ce qui revient à :

Tes pères vieulx, tant Clovis que Brutus;

tandis que le français en a deux autres :

Et fleuriras par fortune prospère. Qui par fortune mis à déconfiture;

et c'est hasard si l'on n'en trouve pas une quatrième comme Et par fortune prospère fleuriras.

Ainsi le français admettait, à la suite de chaque hémistiche, une syllabe faible avec e mi-muet. Cela n'a lieu maintenant qu'à la fin, où c'est même devenu la règle pour la moitié des vers. Littré condamne avec raison cette restriction de l'ancienne liberté. Un alexandrin comme

C'est dans l'infortune qu'on connaît ses amis

manquerait réellement d'une syllabe, l'e étant muet devant une pause (1). Dans le vers

Ah! c'est dans l'infortune qu'on connaît ses amis,

qui n'est ni classique ni romantique, mais ancien et resté populaire, il n'y a pas plus défaut qu'excès : il équivaut à celui de La Fontaine

C'étoient deux vrais tartufs, deux archipatelins, où la nouvelle règle a reçu satisfaction — sur le papier par la suppression graphique de l'e muet.

52. Bien que ces *e* atones fussent plus sensibles qu'aujourd'hui au xu° siècle, quand fut composé par Lambert le Court et Alexandre de Bernay « le roman du rois Alixandres » (d'où le nom de l'*alexandrin*), le même usage y est courant :

> Mius voel estre avoec vus en iceste bataille Qu'enperere de Roume, ne rois de Cornouaille... En Indien langage les a fait saluer, Aighe douce por boire lor a fait demander (2).

Les Fables de Franc-Nohain n'ont pas repris cette liberté, bien qu'elles contiennent beaucoup d'autres licences des moins justifiées (3).

(1) Le cas est un peu différent dans les vers coupés en trois, comme Avec ce bec d'une longueur dont rien n'approche (Franc-Nohain, Fables, p. VIII), extension du type admis par V. Hugo, et qu'il n'a pas inventé:

J'ai disloqué ce grand niais d'alexandrin.

(2) Alexandriade... publiée... par F. Lecourt de la Villethassetz et Eugène Talbot, Dinan et Paris, 1861, p. 133, 276, etc. Il y est fait souvent mention de choses bretonnes, sans souci de l'anachronisme; cf. la note p. 10: « Il est curieux de voir Aristote jurer par sainte Hélène; mais les trouvères n'y regardent pas de si près ».

(5, Les rimes comme hélas, lasse, blase, p. 26; extase, coassent, race, 63; tourmente, demande, 68; sortilège, sèche, béche, 136, caprice, cerises, 190, ne font pas du tout le même effet qu'en breton, où la prononciation admet des finales interchangeables, ou de son intermédiaire, comme dt, td. Lamartine (La Chute d'un ange) a fait rimer glissent et gisent, mais il faut lire gissent, qui est l'ancienne forme. D'autres inexactitudes, telles que encre, manque, 97; lèvre, brève, éncrve, 45; politique, risque, 97; reste, alpestre, 54, ont leurs analogues en breton, mais, même comme rimes intérieures, elles sont bien plus rares. Celles comme recherches, siècles, 154; condisciples, physique, 54; montre, trompe, comble, 58, etc., ne sont pas des rimes, mais des assonances; quant à préparé, parait, 190; voyait, émerveillé, 202; un, daim, 42, etc., ce sont des « dissonances », encore plus indignes d'un écrivain consciencieux.

53. En breton, rien de pareil au double traitement de for-tu-ne et for-tun': une syllabe compte toujours également, sauf le cas, tout différent, des rencontres de voyelles, qui peuvent donner lieu à des diphtongues intermittentes, cf. M 45, etc.,

L'indifférence à l'égard de l'accent est manifeste : un vers finit par un monosyllabe ou par un mot plus long; la rime finale porte sur la dernière syllabe, la rime intérieure, sur l'avant-dernière, qu'elle termine ou non un mot; celle-ci s'accorde de même, soit avec des monosyllabes, comme on a vu dans groec, huec, greg-aig, soit avec la fin de mots plus longs, comme dans l'alexandrin

Fortun importun-us so doetus he usaig (Fortune malencontreuse dont l'humeur est variable)

qui a une autre rime interne de pur ornement, et exceptionnellement riche.

On ne tenait pas compte non plus de la coupe des syllabes: fortun rimait en ort- ou, moins richement, en or-; usaig en us- ou en u-.

Toutes les rimes du texte français, sauf celles en oye, ont la « consonne d'appui » : ver-tus, père, na-ture, etc.; cela n'arrive en breton qu'une fois (u-saig, vi-saig), sans doute par hasard.

54. La farce de Pathelin contient des vers bretons fabriqués à peu près dans les mêmes conditions (cf. Chevaldin, Les jargons de la farce de Pathelin, 1903, p. 106, etc.); c'est une sorte de thème fait par un Breton sur un rythme donné. Il n'a pas cherché à rimer intérieurement, ni à imiter, dans ces octosyllabes sans césure fixe, les vers français hypermètres à rimes féminines. Il y en a une qui porte sur deux syllabes : badou, madou, sans que pour cela les vers s'allongent.

Il y a tout lieu de croire, du reste, que la prononciation, au moins la plus répandue était madow, biens, avec la diphtongue restée en cornouaillais, mais en accentuant la finale comme dans le vannetais madèu, dial, de Batz madéo, et

non la pénultième comme en léonais actuel *mâdou*, trécorois *mâdo*. Sur l'histoire de l'accent breton, on est réduit à des inductions tirées de la linguistique.

55. Le texte dont l'auteur s'est le plus attaché à multiplier les raffinements des rimes, c'est Buhez mabden, la Vie de l'homme (H. de la Villemarqué, Poèmes bretons du moyen âge, 1879, p. 88-119). Il n'a que deux rimes dissyllabiques, -en(n)et, -eder (strophes 231, 243), sans allongement de ces vers; la consonne d'appui se trouve par ailleurs sept fois (250, 251, 256, 262, 263, 279, 280). On ne l'évitait pas aussi soigneusement que l'anglais, mais on ne la recherchait point, comme les Parnassiens — et certains poètes bretons de nos jours, cf. Annales de Bret., XVIII, 216.

56. Il y a, depuis le xvii siècle au moins, quelques imitations bretonnes des deux séries de rimes françaises, voir Rev. Celt., XVI, 177, 178; XX, 57, 58; ces imitations ont été amenées par le chant, qui prête une valeur accidentelle à l'e mi-muet. Mais sauf dans des copies vannetaises de cet ē, la rime porte d'ordinaire sur la seule syllabe qui suit l'accent en français; et quand il en est autrement, il y a des faits qui montrent que c'est une simple coïncidence. Ainsi on voit, L'ancien v. bret. 20, deux rimes des Nouelou en -entet, suivies de deux en aou (dans des polysyllabes). Celles de Cadec, en -eden (p. 21), semblent d'abord plus concluantes : on songerait à y voir une manifestation du nouvel accent breton, dans un texte qui offre le premier exemple de tant d'autres traits dialectaux. Mais la ressemblance apparente des deux versifications n'existe plus quand le vers finit par un monosyllabe, comme aux strophes 16, 26, 36, 38, 40, 42, 46. Cadec a, d'ailleurs, 6 vers de 8 syll., sans rime intérieuré. sur les finales den, Offeren, peurien, moyen, henté, levé (Rev. Celt., XX, 57).

57. Le nom de la « rime intérieure » était contesté par l'éminent historien A. de la Borderie, dont j'ai une lettre à ce sujet : il réservait le nom de *rime* aux concordances de son à la fin des vers. Mais l'expression employée par H. de

la Villemarqué, Le Grand Mystère de Jésus, p. c, cj, cx; Poèmes bretons, p. 163, etc., revient à l'allemand Binnenreim (chose pratiquée par les scaldes scandinaves, cf. E. Sievers, Altgermanische Metrik, 1893, p. 93, etc.). Il y a, d'ailleurs, en breton, des relations étroites entre les deux catégories : la finale d'un vers devient souvent la rime intérieure du suivant, et parfois on peut hésiter sur la coupe des lignes 1. La Grammatica Celtica de Zeuss et Ebel, p. 975, applique le même nom aux deux rimes : « aremorica carmina... consonantia... (semper monosyllaba) abundant non modo terminali, sed etiam laterali atque interna ». On peut réserver le mot interne à une seconde (ou troisième, etc.), rime intérieure, non obligée, comme celle des e dans on roe de -bon -er, cité ibid. (où le fait n'est pas reconnu).

Il y a des divergences sur l'idée de la rime elle-même : selon M. Grammont, qui a étudié avec tant de détails le vers français, la rime ne doit pas porter sur une seule voyelle accentuée finale : pu et dû ne forment qu'une assonance. Ce n'est pas ainsi que l'entendent nos classiques, ni les anciens poètes : le roman d'Alexandre a des rimes en u, en é, en ée, etc. Toute rime est en même temps une assonance, mais les rapports de pu et dû, ou de pur et dur, diffèrent sensiblement de ceux de pu ou pur et duc. Des vers célèbres font rimer curé et naïveté, comme en italien stà et verrà, etc.

Le délicat écrivain qui a édité le Grand Mystère de Jésus trouvait que ce laborieux agencement des vers en moyen breton « offrait au poëte plutôt une gêne qu'un ressort », et ne pouvait s'empêcher « d'être frappé de sa patience » (p. ch). Cette accumulation de doubles rimes liait en faisceau les vers, et des parties de chacun faisait un tout compact, aussi caractérisé, aussi distinct d'une ligne de prose qu'un monostique grec ou latin. En voici un, par exemple, sur les préparatifs d'un bon coup de marteau (B 581) : « Dues a goasq

⁽¹⁾ Cette coupe est très souvent fautive dans les manuscrits et les imprimés. Nous avons vu que D. Le Pell. n'a pas compris le rôle de la rime intérieure, mais il n'a point parlé de ces questions. L'abbé Sionnet, en décrivant la versification de Sainte Nonne, a omis le trait le plus caractéristique de ce qu'il appelle « un système assez remarquable » (Buhez santez Nonn, Paris. 1837, p. XXVI, XXVII).

da hem clasq ha sco » (Solidement en serrant, ramasse tes forces, et frappe!).

Ici le poète a enchéri sur ses obligations, en mettant une syllabe de plus en asc. Il nous a ainsi transmis l'expression a goasq (c'est-à-dire a-wask, j'ai supposé à tort dans a une variante de ha).

Les rigueurs de l'ancienne forme poétique ont eu pour conséquence le maintien, en vers exclusivement, de mots archaïques, souvent spéciaux à un seul texte, et d'expressions au sens déjà obscurci, passées à l'état de simples chevilles. En renonçant à la rime intérieure, la nouvelle versification a tari pour nous une importante source d'informations sur l'histoire de la langue.

58. A. Le Braz, dans son *Histoire du théâtre celtique*, attribue à la même cause le fait que la rime en breton moderne est indépendante de l'accent. Mais nous avons vu que le breton moyen avait déjà des vers sans rime intérieure, sans que cela changeât les conditions de l'autre. Il faut remarquer aussi que l'accent n'est pas le même dans tous les dialectes modernes.

M. J. Kerrien, dans un article publié en 1927 par Gwalarn XII, 62-66, et suivi de plusieurs autres dans Feiz ha Breiz, proclame la nécessité, pour tous les polysyllabes non oxytons, de rimer à partir de la voyelle accentuée, inclusivement: karet, lavaret. C'est doubler, pour le moins, l'exigence romantique qui provoqua la verve ironique de Musset:

Gloire aux auteurs nouveaux, qui veulent à la rime Une lettre de plus qu'il n'en fallait jadis! Bravo! c'est un bon clou de plus à la pensée.

Boileau s'était déjà plaint de la rime classique et de ses caprices :

Quand je veux dire blanc, la quinteuse dit noir.

Nous ajouterons:

Pa youl eur barz yaouank e ve hon gwerzennou Staget diou wej strisoc'h eget re hon tadou, Gwasoc'h-waz hualet e skrije ar Menoz: « Mil malloz! » ... Ar Glotenn a zassonas: « Bennoz! » (Un jeune barde veut que nos vers soient attachés deux fois plus étroitement que ceux de nos pères. De plus en plus durement entravée, la Pensée s'écriait : « Mille malédictions! » L'écho de la Rime répéta : « Bénédiction!)

Il faudrait des raisons solides et graves, pour justifier un tel apprauvissement de l'instrument poétique, qui de bennoz-menoz et de beaucoup d'autres mots pourvus chacun d'un ample parentage, ferait des couples isolés, comme en français arbre-marbre; et interdirait la place d'honneur, au bout du vers, à une foule d'autres, tels que malloz — à moins de recourir à des expédients de valeur médiocre, comme le nom propre Dalloz: ainsi V. Hugo, ayant fini un vers par origine, s'est cru obligé de nous parler d'Egine, avec rime riche et pauvre raison 1.

59. Selon M. Kerrien (Gwal. 63-65), si le breton n'observe pas la concordance de la rime avec l'accent, c'est que celui-ci n'est pas noté, et que les bardes alignent simplement des vers pour l'œil sur leur papier blanc; ils oublient que l'accent a une importance capitale dans leur langue, sauf en dialecte de Vannes; d'ailleurs chez tous les peuples absolument, holl guitibunan: Anglais, Allemands, Italiens, Espagnols, Flamands, etc., sans excepter les Français, il n'y a rime que quand deux mots ont les mêmes sons à partir de leur dernier accent; enfin, l'instinct du peuple breton lui-même proteste à sa façon, en modifiant la place du ton dans la prononciation de vers ainsi rimés indûment; disant, par exemple, mintín, yaouankíz.

Le premier de ces exemples est cependant pris d'un proverbe, cf. *Mélusine* XI, 376, et l'autre d'une chanson très connue du peuple. Celui-ci ne rime pas souvent sur plusieurs syllabes ses dictons, formulettes, chansons, ni ses plaisanteries rythmées (cf. (*Mél.* XI, 445, une parodie de l'hymne

Mais n'allons point, nigaud, écrire une satire! Qui médit de son temps, trop de haine s'attire... Encore un calembour! je finis et conclus : Soignons un peu la forme et le fond encor plus.

⁽¹⁾ Une spirituelle épitre de Jules Fouquet, La Rime riche (s. d., chez Palmero, Menton), toute pleine de son sujet, est propre à illustrer les mésaits de cette préoccupation trop exclusive. En voici la fin :

Iste confessor). Il continue en cela, comme nous l'avons vu, la tradition du moyen breton. En la répudiant on heurterait, non seulement l'usage du vannetais — ce qui est déjà fâcheux - mais souvent aussi celui de la Haute-Cornouaille, du petit Tréguier et du Goëlo, qui font remonter l'accent sur l'antépénultième. Et lors même que plusieurs dialectes sont d'accord sur sa place, ils peuvent différer sur sa nature et son intensité; ce qui montre que ce n'est pas un élément si essentiel de la langue. Ni dans les chansons populaires, ni dans les cantiques, je n'ai jamais senti ni vu sentir qu'une finale inaccentuée fit une discordance choquante avec un monosyllabe, par exemple. Mieux vaut s'attacher aux choses qui nous divisent le moins, et la rime traditionnelle est de ce nombre : son maintien, au moins facultatif, empêchera les Bretons de devenir encore plus des barbares les uns pour les autres.

60. Cet accent léonais, dont on veut faire la loi suprême de la poésie bretonne, est soigneusement décrit, en une de ses variétés, dans la thèse de M. Sommerfelt sur Le breton parlé à Saint-Pol-de-Léon, qui est un des principaux langages de ce dialecte (Paris, 1921, p. 108-110). Il est expiratoire, et plus marqué qu'en français, mais moins qu'en anglais ou en allemand. La syllabe intense est prononcée sur une note plus haute; il y a aussi un accent secondaire sur la 1re syll. des mots qui en ont 4 ou 5. L'accent frappe, en principe, l'avant-dernière syllabe; mais il y a des exceptions. En dehors de formes composées ou contractées dont l'origine est claire pour le sujet parlant, l'auteur cite ebén, l'autre f., benàk, quelconque, pañntekôst Pentecôte, àrac'hant argent, goûlaroc'h plus fade, kàchimañnt presque. Cela n'empêche point les proverbes de rimer à l'ancienne mode : louàden, ar venôden ; añ gôañ, p. 188 ; loûdour, dour ; meûlet, dispènet, 190 ; netrà, ar wàsa, 192. Le cas de goûlar-oc'h, kàchi-mant est clair : c'est l'insluence du simple sur le dérivé, cause des plus naturelles et des plus générales: en Tréguier, par exemple, les prononciations boûzaroc'h, kâletoc'h, leànez-ed, etc., ont une égale raison d'être, puisque c'est la même.

61. Des assertions comme celles-ci: biken et zokên ne riment pas plus que monarque et république; il n'y a pas plus de syllabes dans brezel que dans pell (Gwal. 64, 66) sont erronées pour toute la Bretagne, et ne sauraient suffire pour réduire cette pauvre Breiz-Izel à l'unique société de kizell, ciseau. En réalité, izel et brezel ont, en Léon même, une syllabe identique, -zel inaccentué, et tous deux s'accordent suffisamment avec uhel, kastell, etc.; leurs conformités avec sell, pell sont moins précises, sans pour cela être à rejeter d'office. Car la rime n'est pas l'identité, mais une certaine parenté des sons, dans des conditions qui varient suivant le génie et l'usage de chaque langue.

Au point de vue de la clarté même du langage, ce serait une triste innovation que de donner à un radical breton une telle prédominance, qu'on l'entendît seul dans toute sa conjugaison, qui est beaucoup plus riche qu'en français; celui-ci confond dans le monosyllabe parlé chant(e) le latin canto, cantas, cantat, cantant, canta, etc., tandis que le breton distingue nettement kan de kanañ, kanez, kanont. Deux quantités égales à une troisième étant égales entre elles, on pourrait donc faire rimer ces prétendus monosyllabes entre eux et avec kana, kane, kani, kano, kanas, kanet, kanfec'h, etc., etc.?

62. Quant aux autres langues, il eût fallu avant tout consulter le gallois, dont M. Loth a si savamment exposé la métrique compliquée, et qui est mentionné avec trop de légèreté, Feiz ha Breiz, février 1928, p. 58. Pour nous en tenir à des idiomes classiques, l'anglais des Gatherings from North and South by E. S. M., s. d., montre moving, waving et parents, garments p. 271, 272 (dans une pièce d'Uhland, traduite aussi, Gwerziou Barz ar Gouet, Saint-Brieuc, 1903, p. 36-38, avec rimes de même force, comme gwisket, gwelet); father, mother, 292, 295 (ce qui vaut izel, brezel), etc.

Dans la liturgie latine, les proparoxytons ne riment que sur deux syllabes: homine n'a pas besoin de domine, il s'accorde avec Virgine, sanguine, etc. (dans l'Ave verum; cf. le Pange lingua, etc.). Bien d'autres inexactitudes et dissonances toniques sont admises, par exemple dans O filii et

filix, dont une strophe bien connue pour avoir donné lieu à un calembour populaire latin-français, fait rimer tout bonnement manus, latus, incredulus. L'Hymnus angelicus (sommaire mnémotechnique de la Somme d'un autre saint Thomas), Limoges 1862, a superná, uná, p. 1; necesse, in se, 138, etc.; la récente Séquence en l'honneur du Bienheureux J.-Ch. Cornay, Poitiers, 1900 : cavea, Maria, odia; segete, capite, divite; sacri, leti; preces, fides, etc.

La traduction grecque du Stabat porte : γοόωσα, δακρύουσα, Παιδός; στενάχουσαν, παθοῦσαν, ξίγος (J.-M. Suere du Plan, Davidis... psalmorum liber, Paris, 1786, p. 161, 162; H. Congnet, Le pieux helléniste, 1839, p. 199, etc.). Cette indépendance possible de la rime et de l'accent, dans une langue où ce dernier est si soigneusement noté, n'est point un fait récent. « Les Anciens... considéraient la rime αλλα. . πολλα comme particulièrement belle » (à cause de sa place au bout de deux vers, Odyssée, I, 128, 129), dit M. Bérard, Introduction à l'Od. I, 405; ils en ont signalé bien d'autres, comme δώσει, ἐάσει; ἐδάσαντο, ἐξάλοντο; 'Ορέσταν, 'Ατρείδαν ; γεγάασι, τιμήσουσι, πέμψουσι (p. 411), etc.

La rime était autrefois en grec et en latin un accessoire, souvent inconscient, et pouvant coincider avec le système moyen breton, comme *lliade* VII, 275:

élthon, ho men $\operatorname{Tr} \hat{o}$ - \hat{o} n, ho d'Achai \hat{o} n chalcochit \hat{o} n- \hat{o} n, voir S^{te} Barbe, p. x, etc.

Ce qui jouait le rôle de cette concordance de la qualité des voyelles et de l'articulation des consonnes, c'était celle de la quantité brève ou longue des syllabes; concordance qui n'était pas non plus une identité: on admettait souvent l'équivalence de deux brèves et d'une longue, et toujours celle des syllabes accentuées ou non.

Ainsi dans les premiers vers d'Horace, qui rappellent notre alexandrin, edite regibus, dulce decus meum et metaque fervidis étaient tous, pour la quantité, deux dactyles (malgré le dernier amphimacre, la finale d'un vers étant réputée indifférente); mais, pour l'accent, c'étaient : 1° deux dactyles; 2° trois trochées; 3° un amphibraque et un dactyle; d'autres

combinaisons toniques se présentent encore à la même place dans les vers suivants. Des critiques romains ou provinciaux du temps trouvaient sans doute qu'Horace ne savait pas faire concorder ses fins de vers entre eux — et avec leur prononciation. Et nul n'oserait soutenir que le ton final est le même dans ceux de La Fontaine (où la rime n'est d'ailleurs étayée d'aucune consonne sensible, ni devant ni derrière) :

C'est là son moindre défaut.

— Que faisiez-vous au temps chaud?

Les deux éléments se combinèrent ensuite plus ou moins systématiquement, en latin comme en grec. Tous les vers de Nonnos dans ses immenses Dionysiaques et dans sa traduction de l'Evangile selon saint Jean pourraient être d'Homère (pour la métrique, s'entend); mais beaucoup des types de vers homériques sont rejetés par Nonnos; et entre autres restrictions nouvelles, il s'oblige à avoir toujours un accent sur l'une des deux dernières syllabes. Sur les 6 premiers vers de l'Iliade, il lui eût fallu en refondre 4 à ce point de vue, (je laisse de côté la question de l'accent éolien, dont la date est douteuse, et qu'en tout cas on ne leur a pas donné pendant des siècles). La versification ainsi « perfectionnée » est plus laborieuse, à coup sûr, que celle de l'antique aède; plus belle, je ne dis pas : sa monotonie fait plutôt regretter

La vieille liberté par Homère laissée.

Voilà un énorme travail bien mal employé. Car c'est pour que « l'œuvre » soit plus « belle », que le poète d'*Emaux et Camées* donnait à ses confrères le précepte : « Sculpte, lime, cisèle »; il l'avait fait précéder aussi de cette sage réserve : « Point de contraintes fausses! »

L'évolution des langues est naturellement accompagnée, ou suivie de plus ou moins près, par celle de leur littérature en prose et en vers. Le génie d'Homère, ni celui de Virgile, n'ont pu sauver leur instrument poétique, le vers fondé sur la quantité, qui a dû succomber après le triomphe complet de l'accent. La quantité n'est plus à considérer, en Grèce

comme en Italie — et ailleurs — que pour des raisons euphoniques accessoires, et pour l'estimation d'un autre élément d'harmonie, la *rime*, qui vint *s'ajouter* facultativement à l'accent, et souvent le *supplanter* à son tour. Les questions de la forme en poésie sont, en grande partie, du domaine de l'histoire linguistique.

63. M. Kerrien, F. ha B., févr. 1928, p. 56-58, n'admet en breton que deux rimes, absolument incompatibles entre elles : ou sur une finale accentuée, ou sur deux syllabes, dont la première porte l'accent. Il a reconnu d'ailleurs que cette incompatibilité n'existe pas en vannetais. Ce dialecte ne fait-il pas partie intégrante du breton? Nous avons vu aussi qu'il y a des mots accentués sur l'antépénultième, en Léon même, et surtout dans les deux autres dialectes concordants; n'est-il pas de l'intérêt de tous, de maintenir et d'affermir au besoin, cette concordance, beaucoup plus importante que celle des deux éléments de leur langue commune, l'accent et la rime?

Qu'ils s'accordent entre eux ou se gourment, qu'importe?

Même en admettant le principe proposé, on peut reconnaître à ces proparoxytons la faculté de rimer non seulement à d'autres n'ayant pas la même voyelle tonique (leànezed, moerèbezed), comme Filius, gladius; mais à des oxytons, comme bet, bepret; ce qui réalise du même coup l'union des quatre dialectes, le vannetais accentuant les finales.

L'anglais fait rimer de même charity, unity; agony, cry, etc. Les poètes italiens ont, en matière d'accent, le privilège de certaines dérogations à l'usage commun; à plus forte raison nos bardes pourraient-ils revendiquer l'emploi de variantes réelles. On peut aussi invoquer l'exemple des poètes grecs, qui ne se contentaient pas des ressources d'un seul dialecte (cf. mon Vocab. bret. fr., III). Le nouveau législateur n'est pas assez pénétré de la maxime Favores ampliandi.

64. Il a bien compris que son code draconien réduisait à l'isolement beaucoup de vocables bretons; il en a même

exagéré le nombre. Ainsi il cite parmi ses victimes disliv, l'accentuant par conséquent sur la première syllabe; c'est contraire à un usage plus répandu, même en Léon (cf. Sommerfelt 63) et justifié par maint cas semblable; voir Vallée, La langue bretonne en 40 leçons, 7° éd., 3, 46, etc.

Quant à poell qu'il voue au même sort, c'est qu'il en fait deux syllabes, malgré l'ancien usage, conservé par tous les autres bretons, et qu'il faut au moins tolérer en poésie. Une sage tolérance, quand il y a rencontre de voyelles, était de règle en moyen breton; les poètes léonais abusent trop souvent des deux licences en sens contraire, synérèse et diérèse, cf. Ann. de Bret., XVIII, 217. L'emploi d'un signe diacritique (accent ou tréma) serait parfois utile pour préciser une forme spéciale; cf. même en français le vers de 6 syllabes dans les Châtiments: « Prussiens, Autrichiens », où un poète italien mettrait $\ddot{\imath}$ à l'un des deux mots.

C'est un devoir d' « éclairer sa lanterne », surtout quand on veut servir de guide. On voit bien pourquoi genou, difennou figurent parmi les treuz klotennou ou rimes défectueuses, encore que la prononciation relachée difènou soit courante, même en Léon (comme celle de benoz, etc.); mais j'ai vainement cherché pour quelle raison ou quel prétexte cette demi-proscription s'étend à ment, hent, p. 57, alors qu'à la page précédente l'union du couple hent, kent était ratifiée.

65. De tels « perfectionnements » aboutissent à rendre la rime impossible à manier; de sorte qu'elle est « condamnée à mort », barnet d'ar maro (p. 57). Cette soi-disant « règle d'or », reolenn-aour (F. ha B., avril 1928, p. 143), après avoir fait la Muse bretonne s'empêtrer dans une robe outrageusement entravée, se change en verge de fer pour l'assommer sans miséricorde.

Belle conclusion et digne de l'exorde!

Il est permis d'en appeler, de ce comble du draconisme. La seule condamnation légitime, c'est celle du principe qui arrive ainsi à se réfuter lui-même par l'absurde.

Le P. L'Helgouac'h (*ibid.*, 143, 144) proteste contre une conclusion si extrême; M. l'abbé Perrot aussi; ils ne veulent

pas que, sous prétexte d'apprendre aux Bretons à rimer toniquement, on leur enseigne « l'art de ne rimer plus », mais de faire des lignes plus ou moins cadencées, en remplaçant tous les dictionnaires de rimes et les Gradus par cette règle naïve : « Celui qui sait prononcer correctement, distaga reiz, le breton, sait par là même distinguer les syllabes fortes ou faibles ». Un exemple va montrer si elle vaut aussi son poids d'or.

La messe s'appelle en breton oferènn (anapeste), ovrènn, ovèrn (ïambes), ofèrenn (amphibraque), ôferenn (dactyle), ôvern (trochée); d'autres formes divergentes, comme ovirienn (à Sarzeau) n'intéressent pas la question. Au point de vue de la versification traditionnelle, il y a là deux problèmes : compter 3 ou 2 syllabes; rimer en enn ou en ern. Dans la métrique proposée, on a 5 pieds différents. Faut-il en choisir 1, ou 2, ou plus ? Lequel, ou lesquels ?

— J'opte pour ofèrenn, dit le Léonard; et ma raison, c'est que c'est du Léon. — Le Vannetais tient pour oferènn ou ovrènn, suivant qu'il est du haut ou du bas Vannes; le premier a pour lui une tradition ininterrompue, depuis le breton moyen, qui lui-même continuait fidèlement le vieux breton, comme ce dernier succédait au latin offerènda: Ar c'hiz koz, ar c'hiz wirion « la vieille coutume est la bonne coutume »! Le second objecte que l'esprit conservateur n'empêche pas la tendance au progrès; qu'on peut garder l'accent primitif et même le renforcer, en lui sacrifiant la voyelle précédente, comme le français qui de offerènda a fait *offerànde, puis offrànde. Les autres... vraiment, Bretons, avez-vous besoin d'une telle pomme de discorde?

Dans les poésies que le P. L'Helgouac'h a composées en rimes réformées, il faut le louer de ce qu'il n'a pas poussé la réforme jusqu'au bout. Ses rimes sur deux syllabes n'allongent pas le vers et sont parfois des treusklotennou, comme doktored, torret (ibid. 31).

Cette licence prévue par M. Kerrien lui-même confirme ce fait important :

L'harmonie des syllabes n'est pas leur identité.

La différence de -ôred à -orret est loin d'être aussi grande que celle d'une brève à une longue dans la versification antique, qui est fondée uniquement sur cette distinction. Cela n'empêche pas que cette équivalence paradoxale : « brève = longue », est admise par Homère à la fin de tous ses vers; et par le second Homère, Archiloque, trois fois dans chacun des siens, à la première partie de ses dipodies ïambiques. Ne voilà-t-il pas de quoi rassurer la conscience des rimeurs méticuleux, trop tentés d'oublier que souvent « le mieux est l'ennemi du bien » ?

66. Tout problème d'art comporte un élément subjectif. affaire de goût plus ou moins collectif ou individuel, et même de préjugé, ou de prévention, où l'habitude a beaucoup de part. L'orthographe, par exemple, exerce une influence exagérée sur la rime française. L'idéal de l'une comme de l'autre devrait être de se conformer le plus possible à une prononciation normale; mais il faut d'abord s'entendre sur les variantes admissibles de cette prononciation. M. Grammont regarde, dans je vais, la prononciation vè comme abusive pour vé; quant à moi, je ne dis vé que comme auxiliaire en conversation rapide : « je vais voir »; mais à la pause, c'est toujours è; aussi ne suis-je nullement étonné d'avoir toujours vu et entendu ce mot rimer à mauvais, jamais, j'allais, etc. Le Dictionnaire Général confond systématiquement les finales de ami et amie, armé et armée; ce sont là des vulgarismes; parisiens ou non, ils sont blâmables, pour le danger qu'ils font courir à la clarté de la langue. Ceci peut être illustré par un dessin de Radiguet dans le Petit Journal du 6 janvier 1921, portant ce titre : « Question de prononciation »; et cette légende : « Germania. — J'ai des armées... Herr Reichskommissær. - Parfait! On comprendra, chez eux, j'ai... désarmé! »

67. Au point de vue phonétique, la rime pu, $d\hat{u}$, équivaut à celle de $cur\acute{e}$, $naïvet\acute{e}$, mais cette dernière est plus facile, parce que le français a beaucoup moins de mots en u qu'en \acute{e} ; aussi donne-t-elle aux lettrés une impression de laisseraller et de négligence. Libre à chacun de rimer plus difficilement; mais l'essentiel est l'exactitude; en réalité, les vertus riment mieux à un inconnu qu'au fameux Brutus.

Inversement, les rimes trop systématiquement riches finissent par causer, même à l'intellectuel, un sentiment d'affectation et de raideur pénible, parfois grotesque, ce qui n'a d'avantage que dans le genre comique, pourvu encore que cela ne tombe pas trop dans le « funambulesque ».

Une façon de tenir compte discrètement d'un mode d'accentuation légitime consisterait à ajouter à la rime suffisante, en breton, non pas l'appui d'une consonne, mais l'assonance d'une autre voyelle : karet va mieux avec manet qu'avec miret.

Je suis allé plus loin, dans mes adaptations de l'octave italienne sur les rimes a b, a b, a b, c c, en faisant toujours correspondre à la répétition des deux premières l'enrichissement de la 3°, qui porte sur deux syllabes; mais cela ne touche qu'indirectement à l'accent. Il y a deux pièces de 5 et de 8 syllabes sur ce mode, dans l'Almanak de l'Union Régionaliste Bretonne, 1914, p. 94, 115. La première, « Le bâton de Monsieur Flammic », est imitée d'une allégorie allemande, de l'arc excellent que son propriétaire avait fait artistement ciseler, et qui, au premier usage, se brisa (cf. Fables de Lessing mises en vers... par M. Grétry neveu, Paris, 1811, p. 117, 118).

La morale n'en manquera pas ici d'à-propos :

An difenn gwella,
Eo 'r muiañ assur.
Ne dal mann, eta,
Re a ginkladur,
Miromp da bep tra
E reiz, e vuzur,
E lec'h dereat:
Setu hon dlead.

(La meilleure défense, c'est celle qui est la plus sûre. L'excès d'ornements ne vaut rien. Garder à chaque chose son ordre, sa mesure, sa place convenable, tel est notre devoir).

Un savant polygraphe breton, Raoul de la Grasserie, a très bien dit dans son livre de poésies, Les rythmes, Paris, 1891, p. vII, vIII: « Nous blâmons... aussi bien l'école classique que l'école romantique et que la parnassienne en tant qu'écoles, c'est-à-dire en tant que signifiant suivant leurs adeptes respectifs, la formule de la perfection, la fin de l'évolution. L'évolution ne s'arrêtera pas et ne doit pas s'arrêter... Il n'est pas de hardiesse, quand elle romprait toutes les règles reçues, qui ne soit légitime, si elle est justifiée par un effet rythmique ou psychique à produire et réellement atteint... En principe et sauf quelques aberrations accidentelles qui sont les aventures de l'esthétique, chaque école nouvelle est un progrès sur l'autre, du moins en certains points, et elle prépare à une école ultérieure qui sera un nouveau perfectionnement ».

M. Kerrien, qui a déjà composé d'excellents vers sur le mode traditionnel, rendra, je l'espère, d'autres services à la littérature bretonne. Il a raison de vouloir qu'elle soit soignée; mais pour cela pas n'est besoin, Dieu merci, qu'elle répudie son passé, et crée entre les Bretons de nouveaux sujets de désaccord. *Primum non nocere*. Il ne manque pas de vers qui réalisent déjà la conciliation de plusieurs des tendances qu'on vient d'examiner : entre autres cette devise académique, les deux tripodies ïambiques rimées qui règlent l'activité de notre *Breuriez-veur ar brezoneg*:

War-rôk bepret, a-stroll Gant reiz, 'vit mad an holl.

Progrès constant, avec union et méthode, pour le bien de tous.

Emile ERNAULT.